



**VADE-MECUM
DES ADMINISTRATEURS
D'INTERNAT
DE L'ENSEIGNEMENT ORGANISÉ PAR
WALLONIE-BRUXELLES ENSEIGNEMENT**

Mise à jour : 1^{er} septembre 2018

Propos liminaires:

Mesdames, Messieurs les Administrateurs d'internat,

Nous savons tous combien sont complexes les missions d'un Administrateur, fût-il débutant ou non.

C'est pourquoi nous avons voulu que tous les services concernés contribuent à mettre à votre disposition un ouvrage reprenant les différentes bases légales et qui soit facile d'utilisation pour chacun.

Ce Vade-mecum ne prétend ni être parfait ni complet. Il est régulièrement mis à jour. Vos remarques concernant d'éventuels manques ou erreurs ou vos suggestions sont les bienvenues auprès de M. Géry De Cafmeyer (gery.decafmeier@cfwb.be - 02/6908297), Direction des Affaires pédagogiques et réglementaires. Ce Vade-mecum ne dispense toutefois pas de la consultation journalière

- du site <http://www.enseignement.be/circulaires> afin d'y prendre connaissance des circulaires
- des courriels reçus dans la boîte email officielle de l'établissement (adresse en ecXXXXXX@cfwb.be)

Le présent recueil peut se lire et se comprendre en consultant la base de données des textes légaux sur les sites:

Wallonie-Bruxelles-Enseignement: <http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be>

Circulaires sur Enseignement.be: <http://www.enseignement.be/circulaires>

Gallilex: <http://www.gallilex.cfwb.be>

Pour connaître les différentes coordonnées des services de l'Administration générale de l'Enseignement, vous pouvez vous référer à la Circulaire 6795 du 30/08/2018 à télécharger ici : http://enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=7039

Nous vous souhaitons le meilleur usage du présent Vade-mecum.

Jacques LEFEBVRE

Directeur général

Direction générale des Personnels de l'Enseignement
organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Administration générale de l'Enseignement

Didier LETURCQ

Directeur général adjoint

Service général de l'Enseignement organisé
par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
Administration générale de l'Enseignement

Mathurin SMOOS

Directeur général

Direction générale des Infrastructures

TABLE DES MATIÈRES

NB : Dans le corps du texte, les [éléments surfacés en bleu](#) permettent un lien immédiat vers le site des circulaires de la FWB. Des liens mènent également à d'autres sources d'informations pertinentes.

Le dossier a aussi été structuré en différents chapitres avec une navigation interne au départ de la table principale des matières. Cette navigation renvoie le lecteur à des tables des matières partielles.

Afin d'activer un lien ou un hyperlien, il suffit de placer le curseur de la souris sur celui-ci tout en appuyant sur la touche « CTRL » ou « CONTROL » du clavier. Ensuite, il faut effectuer un clic gauche avec la souris.

La fonction « rechercher » du programme informatique, permettant de lire le présent vade-mecum, facilitera également un accès plus aisé et rapide aux informations souhaitées.

TEXTES FONDATEURS.....	4
ABREVIATIONS	7
CH. I : AGENDA.....	8
Ch. II. GESTION DES INTERNES	16
Ch. III. GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL DIRECTEUR ET ENSEIGNANT	21
Ch. IV. FORMATION CONTINUÉE.....	52
Ch. V. SUPERVISION DES DOCUMENTS A CARACTERE PEDAGOGIQUE	57
Ch. VI.ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE	58
Ch. VII. SECURITE – HYGIENE	59
Ch.VIII. ORGANISATION DE LA CONCERTATION.....	71
Ch. IX. DIVERS	73
Ch. X. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE MAITRISE.....	78
ANNEXE 1 : CALENDRIER DES REGLES ELEMENTAIRES DE L'ENTRETIEN LOCATIF DES BATIMENTS ET ABORDS	90
ANNEXE 2 : FICHE D'ENTRETIEN ANNUEL DE BLOC PORTE COUPE-FEU.....	97
ANNEXE 3 : LISTE DU CONTRÔLE	98

TEXTES FONDATEURS

- ✓ [Arrêté royal du 15 avril 1958](#) concernant le statut pécuniaire du personnel enseignant, scientifique et assimilé du Ministère de l'Instruction publique
- ✓ Loi du [29/05/1959](#) modifiant certaines dispositions de la législation de l'Enseignement (dite *Loi du Pacte scolaire*)
- ✓ [Arrêté royal du 22/03/1969](#) fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant ... de l'Etat
- ✓ [Arrêté royal du 01 décembre 1970](#) fixant le statut pécuniaire des membres du personnel administratif et du personnel de maîtrise
- ✓ Loi du [19/07/1971](#) relative à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire
- ✓ Loi du [29/06/1983](#) concernant l'obligation scolaire
- ✓ [Arrêté royal du 29/06/84](#) relatif à l'organisation de l'enseignement secondaire
- ✓ [Décret du 05/02/1990](#) relatif aux bâtiments scolaires de l'enseignement non universitaire organisé ou subventionné par la CF
- ✓ [Décret du 03/07/1991](#) organisant l'enseignement secondaire en alternance
- ✓ [Décret du 29/07/1992](#) portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice
- ✓ [Décret du 27/10 /1994](#) organisant la concertation pour l'enseignement secondaire
- ✓ [Décret du 24/07/1997](#) définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre (*ci-après dénommé Décret « Missions »*)
- ✓ [Décret du 30/06/1998](#) visant à assurer à tous les élèves des chances égales d'émancipation sociale, notamment par la mise en œuvre de discriminations positives (*ci-après dénommé Décret D+*)
- ✓ [Décret du 14/06/2001](#) visant à l'insertion des élèves primo – arrivants
- ✓ [Décret du 03/03/2004](#) : Décret organisant l'enseignement spécialisé
- ✓ [Décret du 12/05/2004](#) portant diverses mesures de lutte contre le décrochage scolaire, l'exclusion et la violence à l'école et, notamment, la création du Centre de rescolarisation et de resocialisation de la Communauté française.
- ✓ [Décret du 12/05/2004](#) fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française.
- ✓ [Décret du 24/03/2006](#) relatif à la mise en œuvre, la promotion et le renforcement des collaborations entre la Culture et l'Enseignement
- ✓ [Décret du 30/06/2006](#) relatif à l'organisation pédagogique du 1^{er} degré de l'enseignement secondaire
- ✓ [Arrêté Royal du 08-04-1959](#) organisant le régime des prestations des surveillants et maîtres d'études des établissements d'enseignement moyen et technique de l'Etat
- ✓ [Arrêté du Gouvernement du 4/07/2002](#) fixant et définissant les profils et les attributions des fonctions de sélection et de promotion.
- ✓ [Décret du 08/03/2007](#) relatif au service général de l'Inspection, au service de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement organisé par la Communauté française, aux cellules de conseil et de soutien pédagogiques de l'enseignement subventionné par la Communauté française et au statut des membres du personnel du service général de l'inspection et des conseillers pédagogiques

- ✓ [Décret du 07/12/2007](#) organisant la différenciation structurelle au sein 1er degré afin d'amener l'ensemble des élèves à la maîtrise des socles de compétences
- ✓ [Décret du 16/11/2007](#) relatif au Programme prioritaire de Travaux en faveur des bâtiments scolaires
- ✓ [Décret du 30/04/2009](#) organisant un encadrement différencié au sein des établissements scolaires de la Communauté française afin d'assurer à chaque élève des chances égales d'émancipation sociale dans un environnement pédagogique de qualité
- ✓ [Décret du 30/04/2009](#) relatif à la création d'instances sous-régionales de pilotage et à l'octroi d'incitants visant un redéploiement plus efficient de l'offre d'enseignement qualifiant dans une perspective de développement territorial
- ✓ [Décret du 30/04/2009](#) concernant la comptabilité des écoles et l'accès à certaines fonctions de sélection et de promotion
- ✓ [Décret du 18/05/2012](#) visant à la mise en place d'un dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française
- ✓ [Décret du 23/05/2013](#) modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs (en vigueur au 1er septembre 2013)
- ✓ [Décret du 20/06/2013](#) relatif à la suppression de la condition de nationalité pour l'exercice des fonctions de recrutement et de sélection dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française
- ✓ [Décret du 04/07/2013](#) modifiant, pour la fonction publique en Communauté française, le décret du 19 avril 2012 élargissant les conditions de nationalité pour l'accès aux emplois de la fonction publique de la Communauté française
- ✓ [Décret du 17/10/2013](#) modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire et de promotion sociale
- ✓ [Décret du 17/10/2013](#) modifiant certaines dispositions relatives à l'enseignement spécialisé, à l'enseignement fondamental ordinaire, à l'enseignement secondaire ordinaire et aux Centres psycho-médico-sociaux
- ✓ [Décret du 21/11/2013](#) organisant divers dispositifs scolaires favorisant le bien-être des jeunes à l'école, l'accrochage scolaire, la prévention de la violence à l'école et l'accompagnement des démarches d'orientation scolaire
- ✓ [Décret du 16/01/2014](#) modifiant certaines dispositions en matière de congés pour les membres du personnel de l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française
 - ✓ [Décret du 11 avril 2014](#) réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française
- ✓ [Décret du 11/04/2014](#) modifiant diverses dispositions en matière d'enseignement obligatoire
- ✓ Règlement Administratif d'Entretien (RAE) établi en 1978 par le Centre d'Etude et de Recherche du Fonds des Bâtiments scolaires de l'Etat. Mise à jour de 2014 approuvée par le GFWB le 21 janvier 2015 : [circ 5245](#) du 30/4/15
- ✓ [Décret du 14/7/2015](#) portant diverses dispositions urgentes en matière d'enseignement
- ✓ [Décret du 04/02/2016](#) portant diverses dispositions en matière d'enseignement

- ✓ [Décret du 16/06/2016](#) portant modification en matière d'encadrement complémentaire et organique de personnel de l'enseignement
- ✓ [Décret du 30/06/2016](#) modifiant certaines dispositions en matière d'agrément de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement obligatoire du 19 mai 2006, en vue d'intégrer...
- ✓ [Décret du 13/07/2016](#) portant diverses dispositions en matière d'enseignement
- ✓ [Décret du 13/07/2016](#) - Décret-programme portant diverses mesures relatives à l'Enfance, à l'Enseignement obligatoire, aux Bâtiments scolaires
- ✓ [Décret du 13/07/2016](#) portant modification du décret du 2 février 2007 fixant le statut des directeurs
- ✓ [Décret du 14/12/2016](#) - Décret-programme portant diverses mesures relatives à l'Audiovisuel et aux Médias, aux Affaires générales, aux Fonds budgétaires, aux Infrastructures culturelles, à la Culture, à l'Enfance, aux Bâtiments scolaires, à l'Enseignement...
- ✓ [Décret du 23/02/2017](#) modifiant l'intitulé du décret du 30 juin 2016 modifiant certaines dispositions en matière d'agrément de manuels scolaires, de logiciels scolaires et d'autres outils pédagogiques au sein des établissements d'enseignement...
- ✓ [Décret du 27/04/2017](#) modifiant le décret du 28 avril 2004 relatif à la reconnaissance et au soutien des écoles de devoirs
- ✓ [Décret du 11/05/2017](#) portant confirmation des arrêtés du Gouvernement de la Communauté française des 20 juillet 2016 et 24 août 2016 modifiant l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 5 juin 2014 relatif aux fonctions, titres...
- ✓ [Décret du 24/05/2017](#) portant diverses mesures techniques et organisationnelles en matière d'enseignement
- ✓ [Décret du 08/06/2017](#) modifiant le décret du 17 juillet 2003 relatif à une intervention dans les frais de transport en commun public et/ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel
- ✓ [Décret du 19/7/2017](#) relatif à la mise en œuvre du plan de pilotage des établissements scolaires, à l'aide spécifique aux directions dans l'enseignement maternel, primaire et fondamental, ordinaire et spécialisé, et à un encadrement complémentaire...
- ✓ [Décret du 7/12/2017](#) relatif à l'accueil, à l'accompagnement et au maintien dans l'enseignement ordinaire fondamental et secondaire des élèves présentant des besoins spécifiques
- ✓ [Décret du 19/10/17](#) portant mesures diverses en vue de faciliter la mise en œuvre du principe de priorisation des titres telle que prévue par le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental...
- ✓ [Décret du 18/01/2018](#) - Décret relatif au calendrier scolaire

Le Chef d'établissement se référera à la dernière édition des circulaires dont la période de diffusion annuelle est à l'adresse suivante : <http://www.adm.cfwb.be>

ABREVIATIONS

➤ AE	Arrêté de l'Exécutif de la Communauté française
➤ AGCF	Arrêté du Gouvernement de la Communauté française
➤ AM	Arrêté ministériel
➤ APE	Aide à la Promotion de l'Emploi
➤ AR	Arrêté royal
➤ Art	Article
➤ AS	Année scolaire
➤ CEB	Certificat d'études de base
➤ CF	Communauté française
➤ ch.	Chapitre
➤ Circ	Circulaire
➤ COCOBA	Comité de concertation de base
➤ CPMS(S)	Centre psycho-médico-social (spécialisé)
➤ CPU (la)	Certification par unités
➤ DA	Date d'application
➤ DASPA	Dispositif d'accueil et de scolarisation des élèves primo-arrivants (rempl. classe-passerelle)
➤ D+	Discrimination positive (expression remplacée par encadrement différencié)
➤ DGEO	Direction générale de l'enseignement obligatoire
➤ DGPE	Direction générale des personnels de l'enseignement de la Communauté française
➤ DGT	Formulaire de demande de temporaire
➤ DL	Date limite d'introduction du dossier
➤ Dt	Décret

➤ FWB	Fédération Wallonie-Bruxelles
➤ ED	Encadrement différencié
➤ NTPP	Nombre total de périodes professeurs
➤ P	Primaire
➤ PAPO	Personnel administratif et personnel ouvrier
➤ PGAED	Programme général d'action d'encadrement différencié
➤ PIA	Plan individuel d'apprentissage
➤ PIU	Plan interne d'urgence
➤ PNCC	Personnel non chargé de cours
➤ PTP	Programme de transition professionnelle
➤ PV	Procès-verbal
➤ RAE	Règlement administratif d'entretien
➤ RLMO	Religion/Morale
➤ ROI	Règlement d'ordre intérieur
➤ RPAS	Rappel provisoire à l'activité de service
➤ SAJ	Service d'aide à la jeunesse
➤ SEPPT	Service externe de prévention et de protection du travail (médecine du travail)
➤ SGEFWB	Service général de l'enseignement organisé par la FWB (Directeur général adjoint M. Didier Leturcq)
➤ SGISFWB	Service général des infrastructures scolaires de la FWB (Directeur général adjoint M. Jean-Luc Fourmy)
➤ SIPPT	Service interne de prévention et de protection du travail
➤ SPMT	Service de prévention de la médecine du travail

CH. I : AGENDA

NB : Les tâches suivies d'un (*) sont récurrentes pendant toute l'année scolaire.

AOUT - SEPTEMBRE

Du 16 au 31 aout (pour les internats autonomes)

Du au 31 aout (pour les internats annexés)

- Confection et préparation de l'horaire provisoire, si ce n'est déjà fait.

[Arrêté Royal du 08-04-1959](#) organisant le régime des prestations des surveillants et maîtres d'études des établissements d'enseignement moyen et technique de l'Etat
[Circ 2885](#) du 24/09/09 : Encadrement dans les internats
[Circ 6194](#) du 22/05/17 : Organisation des établissements d'enseignement spécialisé - directives et recommandations
[A. Gt du 4/07/2002](#) fixant et définissant les profils et les attributions des fonctions de sélection et de promotion.

- Inscriptions des nouveaux élèves – Inscriptions des élèves majeurs - Remise des documents (R.O.I., projet d'établissement, droit à l'image,...) (*)

[Circ 6194](#) du 22/05/17 : Organisation des établissements d'enseignement spécialisé - directives et recommandations (voir Gestion des internes au [Chap II](#)).
[Circ 5281](#) du 09/06/15 - Inscription des élèves et étudiants dans les internats et homes d'accueil organisés par la CF – Conditions requises pour obtenir une dérogation.
[Circ 2493](#) du 07/10/08 : Droit à l'image

- Ephémérides et note de service à l'usage des personnels des internats (dates des réunions de parents, congés scolaires,...)

Vacances et congés dans l'enseignement fondamental et secondaire – circ. annuelle
<http://www.enseignement.be/index.php?page=23953>

- Organisation des premiers jours de rentrée : accueil des internes

<ul style="list-style-type: none"> • Constitution des dossiers d'inscription (ROI, projet d'établissement, organisation de l'année scolaire, Prix de la pension, engagement de paiement, ...). 	<p>AGCF du 10/09/2003 définissant le règlement organique des internats et Homes d'accueil de l'enseignement organisé par la CF.</p> <p>Circ 6624 du 23/04/18 : Fixation des tarifs journaliers et mensuels des pensions des élèves internes</p> <p>Circ 6137 du 06/04/17 : Prix de la pension dans les internats organisé par W-BE</p> <p>Circ annuelle 6756 du 24/7/18 : Frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.</p> <p>Circ 5281 du 09/06/15 : Inscription des élèves et des étudiants dans les internats et les homes d'accueil de la FWB</p>
	<p>Circ 3667 du 20/07/11 - Recouvrement</p> <p>Circ 426 du 29/11/02 - Recouvrement de créances non fiscales</p> <p>Circ 5281 du 09/06/15 : Inscription des élèves et des étudiants dans les internats et les homes d'accueil de la FWB</p> <p>Arrêté Royal n° 456 du 10-09-1986 portant rationalisation et programmation des internats de l'enseignement organisé ou subventionné par l'Etat</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des documents concernant le personnel. 	<p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Sécurité et hygiène : contrôle 	<p>Loi du 4/08/1996 relative au bien-être des travailleurs dans l'exécution de leur travail.</p> <p>A.R. du 27/03/1998 (Arrêté d'application)</p> <p>Code du bien-être au travail</p> <p>Voir le site du SIPPT (www.sippt.cfwb.be): RAE (Règlement Administratif d'Entretien) - Circ 5245 du 30/4/15 : Règlement administratif d'entretien</p> <p>Voir chapitre VII : Sécurité et hygiène</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Constitution du dossier de l'interne 	<p>(voir <i>gestion des élèves au chapitre II</i>)</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Comptage journalier des internes avant le 1^{er} octobre • Au 1 septembre, calcul des moyennes de fréquentation et du capital-périodes utilisable pour les homes d'accueil permanent 	<p>A.R. du 18/04/1967 arrêté royal fixant les règles de calcul du nombre d'éducateurs dans l'enseignement de l'Etat Circ 2885 du 24/09/09 : Encadrement dans les internats</p> <p>A.R.n° 184 fixant la façon de déterminer, pour les instituts d'enseignement spécialisé de l'Etat et les homes d'accueil de l'Etat, les fonctions du personnel paramédical et du personnel attribué dans le cadre de l'internat</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Révision définitive des attributions, des demandes de désignations 	<p><i>(voir mois de mai)</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Convocation du CoCoBa (*) • Organisation d'une réunion générale de l'ensemble des personnels avant le 1^{er} octobre. • Conseil de participation. (*) 	<p>Voir chap VIII : Organisation de la concertation</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pavoisement (*) 	<p>Circulaire du 26 août 1994 (références MM/JK/94/104)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Documents de fin de mois pour les membres des Personnels (*) 	<p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Pendant l'année scolaire, il conviendra de réaliser des opérations des opérations essentielles d'entretien satisfaisant à la gestion « responsable » par l'occupant d'un bien immobilier appartenant à un tiers. 	<p>Le SGISFWB met à la disposition des Chefs d'établissement un guide synthétique sous forme de calendrier reprenant les règles élémentaires en matière d'entretien locatif des bâtiments et des abords, voir : Cette synthèse ne se substitue en rien aux obligations complètes et détaillées du RAE</p>
<p>Vérifier à la fin du mois le bon fonctionnement de l'installation de chauffage et prévenir au plus vite le SGISFWB si des anomalies sont constatées</p>	<p>Voir le site du SIPPT (www.sippt.cfwb.be) : RAE (Règlement Administratif d'Entretien) - Circ 5245 du 30/4/15 : Règlement administratif d'entretien Voir chapitre VII : Sécurité et hygiène</p>

OCTOBRE

<ul style="list-style-type: none"> • Au 1^{er} octobre : comptage des internes et, par la suite, recomptage si plus de 10% d'augmentation (uniquement dans l'enseignement spécialisé) 	<p>Circ 6194 du 22/05/17 : Organisation des établissements d'enseignement spécialisé - directives et recommandations</p> <p>A.R. du 18/04/1967 : Arrêté royal fixant les règles de calcul du nombre d'éducateurs dans l'enseignement de l'Etat</p> <p>Circ 2885 du 24/09/09 : Encadrement dans les internats</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Déclaration des emplois vacants (*) 	<p>Circ 6494 du 16/1/18 (annuelle) : WBE - personnel enseignant. Publication au Moniteur belge des emplois restant vacants à l'issue des opérations de réaffectation dans l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p>Circ 1819 du 16/04/07 : Formulaire : Déclaration de vacance d'emploi (article 17 bis de l'A.R. du 22-03-1969). Formalités obligatoires à accomplir par le chef d'établissement. Réseau : CF</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Envoi des I.D.S. et S.D.S. 	<p>Circ 6410 du 23/10/17 : WBE – Personnel enseignant – Personnel administratif. Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive pour les membres du personnel nommés à titre définitif dans les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation pour les maîtres et professeurs de religion nommés à titre définitif ou admis au stage (religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique) dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation définitive pour les membres du personnel administratif nommés à titre définitif ou admis au stage dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p>Circ 2464 du 24/09/08 : Perte partielle de charge et envoi du document IDS - Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document SDS (voir AR du 22/03/1969)</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation des reliquats (enseignement spécialisé) 	<p>Circ 6165 du 04/05/17 : Constitution du fonds de solidarité « des reliquats » et demande de capital-périodes supplémentaire émanant de ce fonds pour les homes d'accueil et les homes d'accueil permanent organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>

<ul style="list-style-type: none"> Opérations statutaires : changement d'affectation (fonctions de promotion) 	<p>Circ 6378 du 29/09/17 : Personnels de l'enseignement organisé par la FWB - changement d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de promotion (article 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969)</p>
--	---

NOVEMBRE

<ul style="list-style-type: none"> Cadre du personnel ouvrier (uniquement enseignement supérieur) 	<p>Circ uniquement disponible sur le site : http://www.adm.cfwb.be</p>
--	---

DECEMBRE

<ul style="list-style-type: none"> Prévisions budgétaires, réalisation de transferts budgétaires éventuels, clôture des comptes de fin d'exercice. 	<p>A.R. du 17/07/1991 portant coordination des lois sur la comptabilité de l'Etat A.R. du 29/12/1984 relatif à la gestion financière et matérielle des services de l'Etat à gestion séparée de l'Enseignement de l'Etat Circ du 30/05/1985 - Autonomie de gestion Circ 2202 du 19/02/08 : Rôles et responsabilités du Chef d'établissement et du comptable en matière de gestion comptable Circ 182 du 30/10/2001 sur la gestion séparée Voir aussi chap IX, point 27</p>
	<p>Décret du 12/07/2001 Amélioration des conditions matérielles de l'enseignement fondamental et secondaire</p>

JANVIER

- Opérations statutaires :
 - ✓ appel aux candidats à une désignation à titre temporaire et temporaire prioritaire
 - ✓ demande de changement d'affectation (fonctions de sélection)

[Voir chapitre III : COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES](#)

- Opérations statutaires :
 - ✓ demande de changement d'affectation PA/PO

[Voir chapitre X : COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES](#)

- Transmission des documents comptables annuels

[A.R. du 17/07/1991](#) portant coordination des lois sur la comptabilité de l'Etat
[A.R. du 29/12/1984](#) relatif à la gestion financière et matérielle des services de

FEVRIER

- PA candidature temporaire
- Extension de nomination et complément de prestations
- Demande de changement d'affectation (fonctions de recrutement)

[Voir chapitre X : COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES](#)

MARS

<ul style="list-style-type: none"> • Carnet des prévisions budgétaires 	<p>Circ du 25/01/1985 Service de l'Etat à gestion séparée A.R. du 29/12/1984 relatif à la gestion financière et matérielle des services de l'Etat à gestion séparée de l'Enseignement de l'Etat Circ du 19/03/1985</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Envoyer le rapport d'activités du SIPPT au SPF Emploi 	<p>http://www.emploi.belgique.be/Rapport_annuel2007_Service_interne_de_prevention_et_de_protection_au_travail.aspx</p>

MAI

<ul style="list-style-type: none"> • Mise au point de l'organisation de la fin de l'année scolaire : préparation des documents 	<p><i>(voir circulaires reprises en juin, juillet, aout et septembre)</i></p>
<ul style="list-style-type: none"> • Du 1 au 15 mai : bulletins de signalement : membres définitifs des personnels enseignants et assimilés (les fiches individuelles doivent être rédigées au moment de la connaissance des faits – • Du 15 au 31 mai : bulletins de signalement : membres définitifs des personnels administratif et ouvrier. 	<p>Circ 5250 du 7/5/15 : Bulletin de signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Du 01/05 au 15/05 (personnel enseignant et assimilé) Du 15/05 au 31/05 (personnel administratif et ouvrier)</p> <p>A.M du 12/04/1967 fixant le modèle (PAPO) Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Convocation du CoCoBa (*) 	<p>Voir chap VIII : Organisation de la concertation</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Accueil pendant les vacances d'été • Signaler et/ou rappeler au SGISFWB les interventions à réaliser avant la rentrée scolaire de septembre 	<p>Circ 6194 du 22/05/17 : Organisation des établissements d'enseignement spécialisés - directives et recommandations</p>

JUIN

<ul style="list-style-type: none"> Rédaction des documents de fin de fonction des membres des personnels temporaires. 	<p>(voir Chap III)</p>
<ul style="list-style-type: none"> Préparation, mise à disposition et signature des éventuels rapports des membres temporaires du personnel enseignant et assimilés (*) Préparation, mise à disposition et signature des éventuels rapports des membres temporaires des personnels administratifs et ouvriers (*) 	<p>Circ 2870 du 15/09/09 : Notice explicative des dispositions statutaires applicables aux membres du personnel enseignant et assimilé de l'enseignement obligatoire soumis au statut du 22 mars 1969 – Interprétations et commentaires</p> <p>Voir Chap III – Rapports pour temporaires</p> <p>Voir Chap X - Rapport</p>
<ul style="list-style-type: none"> Clôture des comptes du premier semestre. Signaler les problèmes urgents au SGISFWB en vue de la préparation de la programmation budgétaire pluriannuelle et la planification des travaux pour l'année suivante. 	<p>Voir le site du SIPPT (www.sippt.cfwb.be) : RAE (Règlement Administratif d'Entretien) - Circ 5245 du 30/4/15 : Règlement administratif d'entretien</p> <p>Voir chapitre VII : Sécurité et hygiène</p>

DU 1^{er} au 5 JUILLET

- Transmission des documents comptables du 1^{er} semestre

Ch. II. GESTION DES INTERNES

1. INSCRIPTION DES INTERNES

- Etablir une fiche d'inscription et un engagement à payer la pension
- Documents à fournir :
 - carte d'identité ou autre document (composition de ménage ou certificat de nationalité – à photocopier) pour connaître l'orthographe du nom.
 - document (carnet de mariage, jugement...) stipulant qui est le responsable légal de l'élève.
 - attestation de fréquentation scolaire
 - documents nécessaires en cas de dérogation
 - pour l'enseignement spécialisé : attestation de type
- Documents à signer par les parents :
 - la fiche d'inscription, l'engagement à payer la pension, le R.O.I, le projet d'établissement, le droit à l'image (si nécessaire)

ATTENTION en matière d'autorité parentale

[Circ 6166](#) du 05/05/2017 : Fixation des tarifs journaliers et mensuels des pensions des élèves internes

[Circ 6618](#) du 16/04/18 : Fixation du prix des pensions des élèves internes hébergés au sein des internats et homes d'accueil de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

[Circ annuelle 6756](#) du 24/7/18 : Frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.

[Circ 5281](#) du 09/06/15 : Inscriptions des élèves et étudiants dans les internats et homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Conditions requises pour obtenir une dérogation

[Circ annuelle 6266](#) du 30/06/17 : Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires, assistance en justice et/ou assistance psychologique dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

[AGCF du 10/09/2003](#) - définissant le règlement organique des internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la CF

[Circ du 19/03/2002](#) : Exercice de l'autorité parentale en mat. scolaire

[Circ annuelle 6756](#) du 24/7/18 : Frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.

[Circ 2493](#) du 07/10/08 : Le droit à l'image dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire

<p>➤ <u>Obligation scolaire (pour information)</u></p>	<p>Circ annuelle 6266 du 30/06/17 : Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires, assistance en justice et/ou assistance psychologique dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p>Circ 6194 du 22/05/17 : Organisation des établissements d'enseignement spécialisé - directives et recommandations</p>
<p>➤ <u>Changement d'école (pour information)</u></p>	<p>Circ 6741 du 04/7/18 : Circulaire générale relative à l'Organisation de l'enseignement secondaire ordinaire et à la Sanction des études. Tome 2 : Sanction des études</p> <p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB</p> <p>Circ 6194 du 22/05/17 : Organisation des établissements d'enseignement spécialisé - directives et recommandations</p>

2. GESTION DES INTERNES

2.1. Dossiers des élèves

- Informatisation des fiches élève (avant le 01/10). uniquement pour les internats annexés de l'enseignement spécialisé
- Pour les internats de l'enseignement ordinaire, les internats de l'enseignement supérieur et pour les homes d'accueil, des Directives pour l'encodage papier sont envoyées chaque année.

2.2. Registre des présences

[AGCF du 10/09/2003](#) - définissant le règlement organique des internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la CF

2.3. Elève qui quitte l'internat : garder une copie du dossier.

2.4. Elève étranger / Paiement du droit d'inscription / Documents d'identité

[Circ annuelle 6266](#) du 30/06/17 : Obligation scolaire, inscription des élèves, gratuité, sanctions disciplinaires, assistance en justice et/ou assistance psychologique dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

[Circ 6166](#) du 05/05/17 : Fixation des tarifs journaliers et mensuels des pensions des élèves internes

[Circ 6618](#) du 16/04/18 : Fixation du prix des pensions des élèves internes hébergés au sein des internats et homes d'accueil de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

[Circ annuelle 6756](#) du 24/7/18 : Frais de pension des enfants dont les parents n'ont pas de résidence fixe.

[Circ 5281](#) du 09/06/15 : Inscriptions des élèves et étudiants dans les internats et homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Conditions requises pour obtenir une dérogation

[Circ 2922](#) du 21/10/09 : Directives applicables en matière de vérification dans l'ens sec ord organisé ou subventionné par la FWB

[Circ 5880](#) du 19/09/16 : Modification à la circulaire 2922 du 21 octobre 2009 relative aux directives applicables en matière de vérification et de paiement du droit d'inscription spécifique dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé ou subventionné par la Communauté française

<u>2.5. Remboursement en cas d'absence</u>	Circ 6157 du 27/04/17 : Gestion des internats de la Communauté française relevant de l'Enseignement obligatoire ordinaire. Modalités de paiement et de remboursement des pensions (abroge et remplace la circulaire B/90/15 du 10/09/1990)
<u>2.6. Elève handicapé ou malade chronique</u> <u>Elève à besoins spécifiques</u> <u>(Pour information)</u>	Circ 1341 du 17/01/06 : Intégration des personnes présentant un handicap ou malades chroniques dans l'enseignement obligatoire Circ 2118 du 07/12/07 : Invitation à une formation sur l'intégration scolaire d'élèves à besoins spécifiques Circ 2623 du 11/02/09 : Evaluation des élèves atteints d'une déficience auditive Circ 2879 du 16/09/09 : Vade-mecum de l'intégration des élèves à besoins spécifiques Vademecum de l'intégration des élèves à besoins spécifiques (2011)
<u>2.7. Aide à l'orientation des élèves (pour information)</u>	Circ 2525 du 05/11/08 : Lancement du site www.monmetiermonavenir.cfwb.be
<u>2.8. Gestion des absences</u>	AGCF du 10/09/2003 - définissant le règlement organique des internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la CF
<u>2.9. Dyslexie (pour information)</u>	Circ 3315 du 22/09/10 : Le guide des étudiants dyslexiques. Comment les aider ?
<u>2.10. Accès aux documents administratifs (pour information)</u>	Circ 3685 du 16/08/11 : Accès aux documents administratifs, copie des interrogations et examens, dossiers disciplinaires
<u>2.11 Fiche individuelle d'observation (pour les internes inscrits dans l'enseignement spécialisé)</u>	Circ. 6307 du 16/8/17 : Fiche Individuelle d'Observation (F.I.O.) - un outil vers une prise en charge globale de l'interne inscrit dans l'enseignement spécialisé

Ch. III. GESTION ADMINISTRATIVE DU PERSONNEL DIRECTEUR ET ENSEIGNANT

ABSENCE : OBLIGATION DE L'ENSEIGNANT	25
ABSENCE : OBLIGATION DE LA DIRECTION	25
ABSENCE DU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR CAUSE DE MALADIE.....	25
ABSENCE POUR FORMATION	25
ABSENCE POUR MALADIE	25
ABSENCE POUR UNE AUTRE RAISON QUE MALADIE OU FORMATION.....	26
ACCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE	26
ACCOMPAGNATEURS CEFA	27
ADRESSES ÉLECTRONIQUES DE L'ÉCOLE.....	27
AGENTS ACS ET APE	27
AGENTS PTP	27
AGREGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR	28
AIDE AUX DIRECTIONS.....	28
ALLOCATIONS FAMILIALES.....	28
ASSURANCE AUTO OMNIUM-MISSION	29
ATELIERS D'INFORMATION ADMINISTRATIVE	29
BULLETIN DE SIGNALEMENT (DEFINITIFS)	29
CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE)	29
CERTIFICAT MEDICAL CERTIMED	29
COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES.....	29

	22
CONGES, DISPONIBILITES	32
CONNAISSANCES LINGUISTIQUES	33
CONSEILLER PEDAGOGIQUE : appel à candidature	33
CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE.....	33
CONTRÔLE DES ABSENCES DU PERSONNEL.....	33
COORDONNATEUR CEFA	34
COURS DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ.....	34
CUMUL HORS ENSEIGNEMENT	35
DDRS	35
DEFINITIFS : DOCUMENTS	36
DEMANDE DE TEMPORAIRE.....	37
DÉROGATION D'EMPLOI POUR PERSONNEL AUXILIAIRE D'ÉDUCATION	37
DIMONA	37
DOCUMENTS COLLECTIFS A TRANSMETTRE A LA DIRECTION DECONCENTREE.....	38
ENTREE EN FONCTION.....	39
ECHELLE BAREMIQUE – REVALORISATION BAREMIQUE	41
EXTRAITS DE COMPTES ELECTRONIQUES	41
FICHES DE PAIE	41
FICHES FISCALES – LISTING RECAPITULATIF	41
FICHE INDIVIDUELLE	42
FIN DE CARRIÈRE	42
FIN DE FONCTION.....	42
FRAIS DE DEPLACEMENT DU CHEF D'ETABLISSEMENT	43
FRAIS DE SEJOUR	43

GESP (Gestion du personnel de l'enseignement).....	43
INTERVENTION DE L'EMPLOYEUR DANS LES FRAIS DE DEPLACEMENT	43
LETTRE DE MISSION DES COORDONNATEURS DE ZONES	43
LICENCIEMENT D'UN TEMPORAIRE.....	44
LISTINGS DE PAIEMENT MENSUELS.....	44
MATERNITE.....	44
MEDEX- MEDECINE DU TRAVAIL - CERTIMED.....	44
MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE A DES FINS NON PROFESSIONNELLES	44
MISSIONS DU SURVEILLANT-EDUCATEUR	44
MI-TEMPS MEDICAL	44
PAGAS.....	45
PERTE DE CHARGE (PARTIELLE OU COMPLETE).....	45
PRESTATION DE SERMENT	45
PRIME SYNDICALE.....	45
PRIMOWEB	45
PROFESSEUR DE COURS GENERAUX DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETE	45
PROFESSEUR DE PP EN CEFA.....	46
PROFESSEUR DE PP SANS ELEVES (SECTEUR AGRONOMIE)	46
RAPPORT POUR TEMPORAIRE.....	46
REFORME DES TITRES ET FONCTIONS – ATTRIBUTIONS	46
REMUNERATION DES MAITRES DE STAGE	48
REVALORISATION BAREME 501	48
SERVICE SOCIAL.....	48
STATUTS – TITRES REQUIS.....	49

	24
STATUT, FORMATION ET DESIGNATION DES DIRECTEURS	50
TITRES REQUIS.....	51
TUTELLE SANITAIRE	51
VACANCE D'EMPLOI.....	51

<p>ABSENCE : OBLIGATION DE L'ENSEIGNANT Tous les membres du personnel ont l'obligation de prévenir l'établissement de leur absence avant leur 1^e heure de cours de la journée.</p>	<p>Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur)</p>
<p>ABSENCE : OBLIGATION DE LA DIRECTION</p>	<p>Chaque mois, prévenir le service de vérification des absences prévues de la direction.</p>
<p>ABSENCE DU CHEF D'ETABLISSEMENT POUR CAUSE DE MALADIE</p>	<p>Circ 6601 du 29/03/2017 : Absences des chefs d'établissement pour cause de maladie</p>
<p>ABSENCE POUR FORMATION</p>	<p>Circ 5283 du 10/6/15 – Formation en cours de carrière – remplacement des enseignants en formation Circ 5354 du 23/07/15 - Formation en cours de carrière - remplacement des enseignants en formation - erratum circulaire 5283 du 10/06/15 Circ 6299 du 24/08/17 : Formation en cours de carrière - demande de dérogation pour une mission de formation à l'étranger Circ 5988 du 15/12/16 : Formation en cours de carrière - recherche de formateurs</p>
<p>ABSENCE POUR MALADIE</p> <p>Absence d'un jour - L'établissement complète un certificat «absence d'un jour» et l'envoie à l'organisme de contrôle agréé (Certimed). - L'établissement envoie un CF12 OBL «absence d'un jour» à la Direction déconcentrée dont relève l'établissement (pour les membres définitifs également).</p> <p>Absence de plusieurs jours - Le membre du personnel lui-même envoie un certificat médical à l'organisme de contrôle agréé (Certimed). - L'établissement envoie un CF12 OBL d'interruption et un CF12 OBL de reprise de fonction à la Direction déconcentrée des personnels (pour tous les membres, définitifs et temporaires).</p>	<p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB Circ 6688 du 05/06/18 : Nouvelle dénomination de l'organisme de contrôle de maladie du personnel enseignant et assimilé : CERTIMED - Nouveau certificat médical destiné au personnel enseignant et assimilé</p> <p>Les certificats médicaux réglementaires doivent être adressés par la Poste, par mail ou par fax (une de ces trois solutions) à Certimed – Boite Postale 10018 – 1070 Bruxelles Numéro vert 0800 93341 Mail: certificat.fwb@certimed.be</p>

<p>Absence d'au moins 6 jours ouvrables Contacter le désignateur pour pourvoir au remplacement: voir DEMANDE DE TEMPORAIRE dans ce chapitre. Le remplacement du titulaire absent pour maladie est autorisé si la durée de l'absence atteint 6 jours ouvrables, 5 pour les établissements bénéficiant de l'encadrement différencié de classe 1, 2 ou 3, le jour même pour une implantation maternelle à classe unique.</p> <p>Contrôle des absences pour maladie: voir item Contrôle des absences du personnel</p>	<p>Quota de jours de maladie : Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur)</p> <p>Circ du 17/06/99: Maladies graves et de longue durée</p>
<p>ABSENCE POUR UNE AUTRE RAISON QUE MALADIE OU FORMATION</p>	<p>Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur)</p>
<p>ACCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE - «[...] le secrétariat de l'établissement scolaire détient en sa possession des formulaires de déclaration d'accident. À la demande de la victime d'un accident du travail, il doit lui en fournir un exemplaire. Ce formulaire comprend un volet administratif (modèle A) et un volet médical (modèle B). Une partie du volet administratif doit être remplie par le secrétariat, tandis que l'autre partie est remplie soit par la victime, soit par un supérieur hiérarchique si la victime est dans l'incapacité de la compléter du fait de son accident. Une fois que le formulaire est rempli, le directeur de l'école doit le communiquer à la Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement. [...]» (circ 4746)</p> <p>MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement Boulevard Léopold II, 44 1080 BRUXELLES Tél: 02/413.39.49</p>	<p>La plus grande partie du personnel scolaire bénéficie du régime de coassurance mis en place par l'Etat belge et la Fédération Wallonie-Bruxelles (ci-après FWB) selon les règles contenues principalement dans l'arrêté royal du 24 janvier 1969 modifié par l'arrêté royal du 8 mai 2014.</p> <p>La circ 4746 du 25/2/14: Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du travail des personnels de l'enseignement donne toutes les explications nécessaires, hormis celles contenues dans la circ 375 du 5/9/02 Actes de violence et harcèlement - Déclarations et plaintes. Différentes questions sont abordées: assurance lors d'activités exercées pendant le congé pour accident de travail, reprise du travail à mi-temps, reprise du travail avec travail adapté, catégorie de personnes couvertes par l'AR du 24 janvier 1969, critères d'activités, modalités d'indemnisation des victimes, informations à communiquer aux hôpitaux et aux mutuelles, etc.</p> <p>Circ 5507 du 3/12/15 : Rôle de la Direction des Accidents du Travail des</p>

<p>Courriel: accidents.travail.enseignement@cfwb.be</p> <p>- «Si l'accident du travail s'accompagne d'une absence au travail, le secrétariat remet également à la victime un modèle de certificat médical d'absence MEDEX sur lequel il aura préalablement inscrit le numéro d'identification, le nom et l'adresse de l'établissement [...]» (circ 4746)</p> <p>Ce certificat se trouve dans l'annexe 2 de la circ 4746 du 25/2/14: Il revient à la victime de transmettre le certificat soit par voie électronique (Attesten.Certificats@medex.belgium.be), soit par voie postale à la nouvelle adresse suivante (depuis le 1er février 2014, la victime ne doit donc plus l'envoyer au centre médical MEDEX du lieu de son domicile):</p> <p>MEDEX Certificats Médicaux Place Victor Horta 40, bte 50 1060 BRUXELLES</p>	<p>personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail.</p> <p>Circ 5641 du 04/03/16 : Accidents du travail. - Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail. Erratum à la circulaire 5507 du 3/12/2015</p> <p>Circ 6399 du 12/10/17 : Accidents du travail - transfert des données à caractère personnel vers le SIPPT (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail)</p>
<p>ACCOMPAGNATEURS CEFA</p>	<p>Circ annuelle 6303 du 10/08/17 : Enseignement secondaire en alternance - directives pour l'année scolaire 2017-2018 - organisation, structures, encadrement</p>
<p>ADRESSES ÉLECTRONIQUES DE L'ÉCOLE</p>	<p>Circ 1668 du 27/10/06 : Intégration des NTIC : création pour toutes les écoles d'une adresse mail publique</p> <p>Circ 4274 du 21/1/13 : Adresse mail administrative des écoles</p>
<p>AGENTS ACS ET APE</p>	<p>Circ 6534 du 14/02/18 : Introduction des demandes et procédure d'attribution des postes ACS (Agent contractuel subventionné) ou APE (Aide à la promotion de l'emploi) d'encadrement complémentaire dans l'enseignement de plein exercice ordinaire et spécialisé - FWB</p> <p>Circ 6711 du 26/6/18 (annuelle) : Directives relatives à l'engagement de personnels ACS/APE (autres que les puéricultrices ACS/APE de l'enseignement fondamental ordinaire) pour l'année scolaire 2018-2019</p>
<p>AGENTS PTP</p>	<p>Circ 6532 du 14/02/18 (annuelle) : Introduction des demandes et procédure d'attribution des postes P.T.P. (Programme de Transition Professionnelle) dans l'enseignement obligatoire en Région de BRUXELLES-CAPITALE + erratum 6578 du 12/03/18</p> <p>Circ 6533 du 14/02/18 (annuelle) : Introduction des demandes et procédure d'attribution des postes P.T.P. (Programme de Transition</p>

	<p>Professionnelle) dans l'enseignement obligatoire en REGION WALLONNE + erratum 6579 du 12/03/18</p> <p>Circ 6711 du 27/6/18 (annuelle) : Directives relatives à l'engagement de personnels PTP en Région de Bruxelles Capitale pour l'année scolaire 2018-2019</p> <p>Circ 6715 du 27/6/18 (annuelle) : Directives relatives à l'engagement de personnels PTP en Région wallonne pour l'année scolaire 2018-2019</p> <p>Circ 5652 du 16/3/16 : Circulaire complémentaire relative à la prise en compte de la réduction des cotisations patronales dans le calcul du coût d'un emploi PTP.</p>
AGREGATION DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR	Circ 6773 du 10/08/18 : Circulaire relative à l'identification des agrégations de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) « spécifiques » à une discipline déterminée
<p>AIDE AUX DIRECTIONS</p> <p>Outil d'aide à la décision: http://oade.ifeas.eu/</p> <p>Dispositif d'aide</p> <p>Soutien informatique</p>	<p>Circ 2708 du 07/05/09 : Outils d'Aide à la Décision</p> <p>Circ 3615 du 16/06/11 : Dispositifs « Facilitateurs du projet d'établissement » et « Événement d'exception »</p> <p>Circ 4225 du 29/11/12 : Dispositif d'aide aux chefs d'établissement</p> <p>Circ 4250 du 14/1/13 : Modification de la circulaire n°4225 relative au dispositif d'aide aux chefs d'établissement (liste actualisée des membres de l'équipe « Événements d'exception »)</p> <p>Circ 4277 du 28/1/13 : Chargés de mission « prévention des conflits »</p> <p>Circ 1413 du 28/3/06 Soutien aux directions d'écoles concernant l'intégration des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans leurs tâches administratives. Reprise des compétences du help desk de Priminfo par l'Etnic.</p> <p>Circ 1668 du 27/10/06 : Intégration des NTIC : création pour toutes les écoles d'une adresse mail publique</p> <p>Circ 4274 du 21/1/13 : Adresse mail administrative des écoles</p>
ALLOCATIONS FAMILIALES	<p>Circ 2565 du 19/12/08 : Reprise du paiement des allocations familiales par l'ONAFTS</p> <p>Circ 3638 du 28/06/11 : Supplément d'allocations familiales en faveur de certains MDP en incapacité de travail</p>

	Circ 4560 du 13/09/13 : Circulaire relative aux données à communiquer à l'Office National des Allocations Familiales des Travailleurs Salariés (ONAFTS) relatives aux inscriptions des élèves/étudiants de plus de 18 ans.
ASSURANCE AUTO OMNIUM-MISSION	Circ 5426 du 28/9/15 : Changement du prestataire de services dans le cadre de l'Assurance Enseignement (élèves et membres du personnel) et Assurance Auto Omnium-Mission à la date du 1er octobre 2015.
ATELIERS D'INFORMATION ADMINISTRATIVE	Circ 6015 du 10/1/17 : Ateliers d'information administrative aux chefs d'établissement scolaire et aux secrétaires de direction – édition 2017
BULLETIN DE SIGNALEMENT (DEFINITIFS) <ul style="list-style-type: none"> - éventuel: entre le 1er et le 15 mai; - à la demande écrite de l'intéressé: n'importe quand dans l'année. Voir aussi l'item DEFINITIFS: DOCUMENTS	Circ 5250 du 7/5/15 : Bulletin de signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE)	Circ 6706 du 20/06/18 : Examens du jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP) - Session 2018-2019
CERTIFICAT MEDICAL CERTIMED	Circ 6688 du 05/06/18 : Nouvelle dénomination de l'organisme de contrôle de maladie du personnel enseignant et assimilé : CERTIMED - Nouveau certificat médical destiné au personnel enseignant et assimilé
COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES OCTOBRE Demande de réaffectation définitive, pour les membres du personnel mis en disponibilité par défaut d'emploi (fonctions de recrutement, de sélection et de promotion)	Circ 6410 du 23/10/17 : WBE – Personnel enseignant – Personnel administratif. Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive pour les membres du personnel nommés à titre définitif dans les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation pour les maîtres et professeurs de religion nommés à titre définitif ou admis au stage (religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique) dans les établissements de l'enseignement

Demande de changement d'affectation, dans la même zone et/ou dans une autre zone, pour les membres du personnel nommés à une fonction de promotion (effet : 1er janvier suivant)

JANVIER

Appel aux candidats à une désignation à titre temporaire et à titre de temporaire prioritaire (effet : l'année scolaire suivante).

organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation définitive pour les membres du personnel administratif nommés à titre définitif ou admis au stage dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. DL 27/10/16

[Circ 6378](#) du 29/9/17 (annuelle) : Changement d'affectation des membres du personnel nommés à une fonction de promotion (article 94 de l'arrêté royal du 22 mars 1969) - DL 31/10/16

[Circ 4154](#) du 1/10/12 : Nouvelle affectation dans une autre fonction de promotion (article 50§3 de l'arrêté du 22 mars 1969) – en octobre

[Circ 6464](#) du 15/12/17 : WBE – membres des personnels : Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et temporaire prioritaire, de personnel administratif, de maîtres et de professeurs de religions ainsi que de puéricultrices non statutaires dans les établissements d'enseignement obligatoire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019 - INFORMATIONS IMPORTANTES. Renseignements sur le site reseau.cf.be

[Circ 6485](#) du 11/1/18 (annuelle) : WBE - Personnels enseignants. Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et/ou de temporaire prioritaire dans l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019.

[Circ 6486](#) du 11/1/18 (annuelle) : Personnels de l'enseignement organisé par la FWB. Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire dans les fonctions de maître de religion et professeur de religion des religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2018-2019

[Circ 6494](#) du 16/1/18 (annuelle) : WBE - personnel enseignant. Publication au Moniteur belge des emplois restant vacants à l'issue des

Demande de changement d'affectation, dans la même zone et/ou dans une autre zone, pour les membres du personnel nommés à titre définitif à une fonction de recrutement ou à une fonction de sélection (effet : 1er juillet suivant).

opérations de réaffectation dans l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

[Circ 6509](#) du 31/1/17 (annuelle) Changements d'affectation dans un autre établissement de la zone ou dans un établissement d'une autre zone.

Article 48 du statut du 22 mars 1969 : fonctions de recrutement + addendum : [circ 6521](#) du 07/02/18 + addendum : [circ 6552](#) du 23/2/18

[Circ 6502](#) du 23/1/18 (annuelle) Maîtres et professeurs de religion - Changement d'affectation dans un autre établissement scolaire

[Circ 6204](#) du 24/5/17 : Reconduction des réaffectations pour les maîtres de religion et professeurs de religion au 1er septembre 2017

[Circ 3840](#) du 06/01/12 : Nouvelle affectation dans une autre fonction de sélection ou de recrutement (Art 50§2 de l'AR du 22 mars 1969) – en janvier

[Circ 6007](#) du 2/1/17 (annuelle) et 6012: Personnels de l'enseignement organisé par la FWB. Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – personnel-fonctions de sélection - changements d'affectation - article 80 de l'Arrêté royal du 22 mars 1969.

[Circ 5595 du 4/2/16](#)(annuelle) : Demande d'obtention d'un complément de prestations formulée par un membre du personnel TP dans une fonction à prestations incomplètes – application de l'art 37bis de l'AR du 22/03/69

FEVRIER

Avant le 1er mars, demande d'un complément de prestation pour exercer sa fonction à prestations complètes (effet : 1er septembre suivant).

Commentaires : il s'agit d'une demande permettant à un membre du personnel, désigné à titre de temporaire prioritaire dans un emploi non vacant, d'obtenir une charge complémentaire dans un autre établissement scolaire, ceci afin d'être rémunéré pour une charge complète.

Avant le 1er mars, demande d'un complément de prestation pour exercer sa fonction à prestations complètes (effet : 1er septembre suivant)

Demande d'extension de la nomination, dans un autre établissement de la

[Circ 6513](#) du 1/2/18 (annuelle): Maîtres et professeurs de religion – Extension de la nomination à titre définitif et affectation à titre complémentaire (Article 22 ter – A.R. du 25 octobre 1971)

[Circ 6512](#) du 1/2/18 (annuelle) : Maîtres et professeurs de religion – complément de prestations (Article 22 bis – A.R. du 25 octobre 1971) -

[Circ 6526](#) du 8/2/18(annuelle) - Demande d'extension de la nomination à titre définitif et affectation à titre complémentaire – application de l'article 45, § 2ter, de l'arrêté royal du 22 mars 1969. - Demande d'octroi d'un complément de prestations – application de l'article 45 § 2bis, de l'arrêté royal du 22 mars 1969

zone et/ou d'une autre zone où existe des heures vacantes, relevant de la même fonction que celle à laquelle le membre du personnel est nommé (ceci concerne les définitifs qui n'ont jamais obtenu un horaire complet dans le cadre de leur nomination – effet : 1er septembre suivant).

MARS

Demande de changement d'affectation zonal ou interzonal (TP)

[Circ 6580](#) du 13/3/18 (annuelle) : Temporaires prioritaires. Changements d'affectation. Article 33 du statut du 22 mars 1969

AVRIL

Demande de changement d'affectation vers un CDPA ou le CAF

[Circ 6602](#) du 30/3/18 (annuelle): Appel aux candidats à un changement d'affectation dans des emplois définitivement vacants ou temporairement vacants à conférer dans les Centres de dépaysement et de plein air de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

[Circ 6142](#) du 18/04/17 : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles Appel à candidature à des emplois de professeurs de cours généraux, d'instituteur et de chargés de mission à pourvoir par changement d'affectation soit définitif soit provisoire ou par octroi d'une charge de mission au Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Tihange.

MAI

Appel aux candidats à une admission au stage dans les fonctions de maître de religion et de professeur de religion

[Circ 6183](#) du 15/5/17 (annuelle) : Appel aux candidats à une admission au stage dans les fonctions de maître de religion et de professeur de religion catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique des établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018 (Article 13 – A.R. du 25 octobre 1971).

CONGES, DISPONIBILITES

[Circ 5787](#) du 28/6/16 : Modèle de règlement de travail – Enseignement spécialisé - III.Horaires de travail + annexe IA

[Circ 6727](#) du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur)

CONNAISSANCES LINGUISTIQUES	<p>Circ 5929 du 24/10/16 (annuelle) : Jury habilité à délivrer un certificat de connaissance approfondie d'une langue en vue de l'enseignement de cours en langue d'immersion – appel aux candidats pour la session 2017</p> <p>Circ 5478 du 29/10/15 : Plateforme d'échange d'enseignants entre les Communautés</p> <p>Circ 6062 du 15/2/17 relative à « Echange d'enseignants entre les communautés française, flamande et germanophones »</p> <p>Circ 5710 du 10/5/16 : Circulaire relative aux titres et dérogations concernant les fonctions exercées en immersion linguistique</p> <p>Pour le français : Circ 6240 du 20/6/17 : Commission de langue française chargée de l'organisation des examens linguistiques dans l'enseignement de la Communauté française - Appel aux candidats pour la session 2018</p>
CONSEILLER PEDAGOGIQUE : appel à candidature	Faire une recherche sur http://www.enseignement.be/circulaires avec les mots « conseiller pédagogique »
CONTRAT COLLECTIF D'ASSURANCE	Circ 5651 du 16/3/16 : A.P.S.S. vade-mecum du Relais Social
CONTRÔLE DES ABSENCES DU PERSONNEL Les demandes de contrôle de l'absence pour maladie doivent être adressées à la Cellule administrative de contrôle médical par Fax au 02.413.35.76 ou par courriel controle.medical@cfwb.be en mentionnant votre n° de fax pour que le service puisse vous donner le résultat du contrôle le plus vite possible	Circ 4069 du 26/06/12 : Contrôle des absences pour maladie des membres des personnels en Communauté française : instructions et informations complètes

COORDONNATEUR CEFA	Circ annuelle 6303 du 10/08/17 : Enseignement secondaire en alternance - directives pour l'année scolaire 2017-2018 - organisation, structures, encadrement
COURS DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETÉ	<p>Circ 6318 du 23/08/17 : Circulaire suite à la création de la fonction de Professeur de Philosophie et Citoyenneté dans l'enseignement secondaire ordinaire et spécialisé organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Mesures transitoires du décret du 19 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental.</p> <p>Circ 6278 du 12/7/17 : Encadrement des cours de religion et de morale non confessionnelle et de philosophie et citoyenneté pour les élèves dispensés, et du cours de philosophie et citoyenneté commun dans l'enseignement secondaire ordinaire - Création de la fonction de Professeur de philosophie et citoyenneté dans l'enseignement secondaire ordinaire - Mesure transitoires applicables à l'enseignement secondaire ordinaire prévues dans le projet de décret relatif à la mise en œuvre d'un cours de philosophie et de citoyenneté dans l'enseignement secondaire et portant diverses adaptations dans l'enseignement fondamental</p> <p>Circ 6118 du 22/3/17 : Visites des experts-inspecteurs chargés de construire un projet d'inspection de l'éducation à la philosophie et citoyenneté dans l'enseignement primaire et secondaire de tous les réseaux</p> <p>Circ 6356 du 15/9/17 : Une vie de chien ? - un outil proposé par Yapaka en support pour le cours de philosophie et citoyenneté</p> <p>Circ 6347 du 18/9/17 : Formulaire de déclaration volontaire des implantations dans le cadre des cours RLMO, CPC et de maintien de l'emploi dans le cadre des mesures transitoires.</p> <p>Circ 6457 du 05/12/17 : Visites des experts-inspecteurs chargés de construire un projet d'inspection de l'éducation à la philosophie et citoyenneté dans l'enseignement primaire et secondaire de tous les réseaux.</p>

CUMUL HORS ENSEIGNEMENT	<p>Circ 1367 du 16/02/06 : Dt du 27/01/06 portant modification de diverses dispositions relatives aux règles de cumul applicables aux membres du personnel de l'enseignement</p> <p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB</p>
DDRS	<p>Le mode d'emploi de l'application est consultable à partir de sa page d'accueil.</p> <p>Circ 5498 du 26/11/16 : Mise en œuvre de l'application informatique «DDRS», spécifique pour les déclarations DIMONA et les déclarations de risques sociaux – secteur Chômage</p> <p>Circ 5534 du 17/12/15 : Mise en œuvre de l'application informatique « DDRS » - instructions techniques et fonctionnalités applicatives concernant DIMONA</p> <p>Circ 5574 du 22/1/16 : Mise en production dans l'application informatique « DDRS » de l'onglet relatif aux déclarations de risques sociaux - secteur chômage</p> <p>Circ 5704 du 4/5/16 : Nouvelles fonctionnalités dans l'application métier « DDRS » concernant les DIMONA</p> <p>Circ 5790 du 28/6/16 : Application DDRS : rappel des règles d'encodage des DIMONA et des déclarations des risques sociaux (DRS) secteur chômage</p> <p>Circ 5984 du 12/12/16 : Nouvelles fonctionnalités dans l'application métier « DDRS » pour la déclaration des risques sociaux. - C131A : encodage électronique - C78.3 et C131B : procédure de modification</p> <p>Circ 6251 du 27/6/17 : Application DDRS : DIMONA et déclarations des risques sociaux (DRS). Rappel des opérations de début et de fin d'année scolaire.</p> <p>Circ 6722 du 29/06/18 : Application DDRS - Formations destinées aux Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateurs</p>

	<p>Circ 6723 du 29/06/18 : Application DDRS: Rappel des opérations de début et de fin d'année scolaire et informations générales relatives aux différents scénarios.</p>
<p>DEFINITIFS : DOCUMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> • SDS (perte d'emploi) ou IDS (perte d'heures) : à envoyer fin juin et au début octobre. • Fiche individuelle éventuelle à faire signer par l'intéressé dans les deux rubriques : faits favorables et défavorables. Ne pas oublier de délivrer un accusé de réception si l'agent conteste par écrit. • Bulletin de signalement : <ul style="list-style-type: none"> - éventuel : entre le 1er et le 15 mai ; - à la demande écrite de l'intéressé : n'importe quand dans l'année • CF-CAD : demande de congé ou de disponibilité - document à envoyer en 2 exemplaires (+ une copie pour le dossier) à la Direction déconcentrée: avant le 1er du mois qui précède ou avant le 15 juin si c'est 	<p>Circ 2464 du 24/09/08 : Perte partielle de charge et envoi du document IDS - Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document SDS (voir AR du 22/03/1969)</p> <p>Circ 2362 du 24/6/2008 : Maîtres et professeurs de religion – Vacances d'emplois - Pertes partielles de charge – Mises en disponibilité par défaut d'emploi. Réseau : CF</p> <p>AGCF du 27/4/1995 fixant les modèles du bulletin de signalement et de la fiche individuelle prévus à l'article 75 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 (y compris pour les MDP soumis au statut du 25 octobre 1971)</p> <p>AR du 22/03/1969 (Statuts) : Chapitre VI, art. 66 à 75</p> <p>AR du 25/10/1971 (Statuts maîtres et professeurs de religion) : ch.VI</p> <p>Circ 2868 du 15/9/09 : Note explicative des dispositions statutaires applicables aux maîtres et professeurs de religion soumis au statut du 25 octobre 1971</p> <p>Circ 2870 du 15/9/09 : Note explicative des dispositions statutaires applicables aux membres du personnel enseignant et assimilés de l'enseignement obligatoire soumis au statut du 22 mars 1969 - Interprétations et commentaires - Réseau : CF</p> <p>Circ 5250 du 7/5/15 : Bulletin de signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p> <p>AGCF du 27/4/1995 fixant les modèles du bulletin de signalement et de la fiche individuelle prévus à l'article 75 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 (y compris pour les MDP soumis au statut du 25 octobre 1971)</p> <p>Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par</p>

<p>pour le 1er septembre. NB. Si interruption partielle ou complète de carrière : formulaire ONEM pour que l'intéressé puisse obtenir une compensation financière de cet organisme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Interruption de carrière • Demande de congé pour mission 	<p>la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur) Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB Circ 5753 du 6/6/16 (annuelle) : Interruptions de la carrière professionnelle dans l'enseignement et les centres psycho-médicosociaux Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur) Circ 5346 du 13/7/15 : Congés pour mission prévus par les articles 6bis et 7 du décret du 24 juin 1996 portant réglementation des missions, des congés pour mission et des mises en disponibilité pour mission spéciale dans l'enseignement organisé ou subventionné par la Communauté française</p>
<p>DEMANDE DE TEMPORAIRE Pour toutes les fonctions sauf les professeurs de religion : voir Vadémécum réalisé par le Service des désignations de l'Administration et distribué à tous les chefs d'établissement</p> <p>Contact téléphonique ou via mail avec le Service des désignations de l'Administration (site www.reseaucf.cfwb.be)</p>	
<p>DÉROGATION D'EMPLOI POUR PERSONNEL AUXILIAIRE D'ÉDUCATION</p>	<p>Circ 5631 du 1/3/16 : Dérogation d'emploi de personnel auxiliaire d'éducation dans les établissements scolaires</p>
<p>DIMONA DIMONA = Déclaration Immédiate/Onmiddellijke Aangifte Site DIMONA</p>	<p>Circ 3346 du 20/10/10 : New DIMONA : encodage pas à pas Circ 5347 du 14/7/15 : Internats annexés - Déclarations DIMONA : modifications importantes Circ 5498 du 26/11/16 : Mise en œuvre de l'application informatique «DDRS», spécifique pour les déclarations DIMONA et les déclarations de risques sociaux – secteur Chômage</p>

	<p>Circ 5534 du 17/12/15 : Mise en œuvre de l'application informatique « DDRS » - instructions techniques et fonctionnalités applicatives concernant DIMONA</p> <p>Circ 5574 du 22/1/16 : Mise en production dans l'application informatique « DDRS » de l'onglet relatif aux déclarations de risques sociaux - secteur chômage</p> <p>Circ 5704 du 4/5/16 : Nouvelles fonctionnalités dans l'application métier « DDRS » concernant les DIMONA</p> <p>Circ 5790 du 28/6/16 : Application DDRS : rappel des règles d'encodage des DIMONA et des déclarations des risques sociaux (DRS) secteur chômage</p> <p>Circ 5978 du 2/12/16 : Application « DDRS » - Formations destinées aux Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateur</p> <p>Circ 5984 du 12/12/16 : Nouvelles fonctionnalités dans l'application métier « DDRS » pour la déclaration des risques sociaux. - C131A : encodage électronique - C78.3 et C131B : procédure de modification</p> <p>Circ 6251 du 27/6/17 : Application DDRS : DIMONA et déclarations des risques sociaux (DRS). Rappel des opérations de début et de fin d'année scolaire.</p> <p>Circ 5809 du 07/07/16 : Centres d'éducation et de formation en alternance - déclarations DIMONA : modifications importantes</p> <p>Circ 6722 du 29/06/18 : Application DDRS - Formations destinées aux Établissements scolaires et Pouvoirs Organisateur</p> <p>Circ 6723 du 29/06/18 : Application DDRS: Rappel des opérations de début et de fin d'année scolaire et informations générales relatives aux différents scénarios.</p>
<p>DOCUMENTS COLLECTIFS A TRANSMETTRE A LA DIRECTION DECONCENTREE</p> <p>- Relevé des membres du personnel nommés à titre définitif et exerçant provisoirement une fonction de sélection ou de promotion, transmis dès que possible au début de l'année scolaire ou dès qu'une modification survient.</p> <p>- Relevé mensuel des absences pour maladie et accident du travail (un relevé pour les définitifs et un autre pour les temporaires), transmis au début</p>	<p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB</p> <p>Les documents pour le personnel ACS/APE ne peuvent pas être envoyés à la direction déconcentrée :</p> <p>Circ 6711 du 26/6/18 (annuelle) : Directives relatives à l'engagement de</p>

<p>de chaque mois (s'il échet, avec la mention « néant »).</p> <p>Ne pas oublier d'indiquer les dates de début et de fin des congés de maternité (aussi bien pour les membres du personnel définitifs que pour les membres du personnel temporaires) ainsi que la date réelle et présumée de l'accouchement.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Relevé mensuel des absences non réglementairement justifiées (valable à la fois pour les définitifs et les temporaires), transmis au début de chaque mois (s'il échet, avec la mention « néant »). - Document E19 transmis au début de chaque mois. Il reprendra par ordre alphabétique (avec le numéro de matricule complet et correct), tous les membres du personnel temporaire de votre établissement qui ont fonctionné pendant le mois qui précède et, pour chacun d'eux, la date et la nature des événements survenus pendant ce mois. 	<p>personnels ACS/APE (autres que les puéricultrices ACS/APE de l'enseignement fondamental ordinaire) pour l'année scolaire 2018-2019</p>
<p>ENTREE EN FONCTION</p> <p>Accueil du nouveau membre de l'équipe éducative par le chef d'établissement ou son délégué.</p> <p>Documents à remplir et à renvoyer en un seul exemplaire dans la même enveloppe, au plus tard le lendemain du début des prestations :</p> <p>CF 12 OBL - PE 50 - PE 51 (uniquement pour les temporaires)</p> <p>Remarques :</p> <p>Si 1^{ère} entrée en fonction dans l'enseignement, joindre déclaration de cumul (si cumul il y a) et attestation en vue d'obtenir l'allocation de foyer</p> <p>Si 1^{ère} entrée en fonction à Wallonie-Bruxelles Enseignement, joindre</p> <ul style="list-style-type: none"> - un extrait de l'acte de naissance - un extrait du casier judiciaire délivré en vue d'accéder à une activité qui relève de l'éducation, de la guidance psycho-médico-sociale, de l'aide à la jeunesse, de la protection infantile, de l'animation ou de l'encadrement de mineurs. Ce document tient lieu de certificat de bonnes conduites, vie et moeurs destiné aux administrations publiques, aux particuliers et aux organismes privés - une composition de ménage délivrée par l'Administration communale - une copie des diplômes ou des titres (ne doit plus être certifiée conforme) 	<p>Circ 5806 du 6/7/16 : Accueil des nouveaux enseignants dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire</p> <p>Petit guide du jeune enseignant</p> <p>Enseignant, mon nouveau métier (édition de 2006)</p> <p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB</p> <p>Circ 3821 du 14/12/11 : Paiement à terme échu</p>

- s'il échet, les attestations des services antérieurs prestés en dehors de l'enseignement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (enseignement subventionné, services publics, etc)
 - prestation de serment : voir plus loin item «Prestation de serment»

Envoi d'un D3 au désignateur en cas de prolongation ou de fin de remplacement, se référer à la circulaire de rentrée du personnel W-BE

Un CF 12 OBL doit être établi à chaque modification dans la carrière du membre du personnel (maladie, accident de travail, changement d'attribution, reprise de fonction, congé, ...)

Fonction à temps partiel

[C131a](#) (entrée en fonction à temps partiel).

[C131b](#) (document mensuel) à rentrer à l'ONEM.

Pour les membres du personnel définitifs ou temporaires prioritaires, demande de complément de charge

DIMONA

Encoder le membre du personnel dans DIMONA

[Explication sur les formulaires C131](#)

[Circ 6043](#) du 1/2/17(annuelle) - Demande d'extension de la nomination à titre définitif et affectation à titre complémentaire – application de l'article 45, § 2ter, de l'arrêté royal du 22 mars 1969. - Demande d'octroi d'un complément de prestations – application de l'article 45 § 2bis, de l'arrêté royal du 22 mars 1969

[Circ 5595](#) du 4/2/16 (annuelle) : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Demande d'obtention d'un complément de prestations formulée par un membre du personnel désigné en qualité de temporaire prioritaire dans une fonction à prestations incomplètes – application de l'article 37bis de l'arrêté royal du 22 mars 1969

[Circ 5984](#) du 12/12/16 : Nouvelles fonctionnalités dans l'application métier « DDRS » pour la déclaration des risques sociaux. - C131A : encodage électronique - C78.3 et C131B : procédure de modification

Voir item [DIMONA](#)

<p>Condition de nationalité Supprimée !</p> <p>Permis de travail : le chef d'établissement doit vérifier que le ressortissant étranger non européen a un permis de travail. Toutefois, une demande de permis de travail peut être suffisante pour l'engagement. Sachant que pour obtenir un permis de travail voire une prolongation de ce permis, il faut que le ressortissant ait une opportunité de travail. La demande peut donc aussi être faite de concert avec le chef d'établissement.</p> <p>Temporaires et répondant aux conditions suivantes : - moins de 25 ans – 1ère entrée en fonction dans la FWB moins de 4 mois après l'obtention du titre : les inviter à introduire un dossier à la Direction déconcentrée dont relève l'établissement pour obtenir leur pécule de vacances</p> <p>Remettre à l'enseignant les documents mentionnés au chapitre IV- Documents à disposition du personnel, le vadémécum de l'école et un certificat médical Certimed</p>	<p>Circ 4599 du 10/10/13 Suppression de la demande de dérogation à la condition de nationalité</p> <p>Circ 6688 du 05/06/18 : Nouvelle dénomination de l'organisme de contrôle de maladie du personnel enseignant et assimilé : CERTIMED - Nouveau certificat médical destiné au personnel enseignant et assimilé</p>
<p>ECHELLE BAREMIQUE – REVALORISATION BAREMIQUE</p>	<p>Circ 1709 du 19/12/06 : Octroi de l'échelle 301...</p> <p>Circ 2213 du 28/02/08 : Revalorisation barémique accordée à certains membres du pers ens de l'ens sec inférieur ordinaire et spécial de plein exercice et de prom soc (annule la Circ 2206 du 22/02/08)</p>
<p>EXTRAITS DE COMPTES ELECTRONIQUES</p>	<p>Circ 3877 du 08/02/12 : Procédure d'autoenregistrement via carte d'identité pour accéder aux serveurs de la FWB + Circ 3952 du 27/03/12 : Erratum</p>
<p>FICHES DE PAIE</p>	<p>Fiches disponibles sur www.ens.cfwb.be Explications: http://www.enseignement.be/index.php?page=24897</p>
<p>FICHES FISCALES – LISTING RECAPITULATIF</p>	<p>Circ 4506 du 14/8/13 : Suppression de l'envoi papier de la fiche fiscale 281.10, de la demande de prime syndicale et du listing récapitulatif vers les enseignants</p> <p>Circ 6581 du 19/3/18 (annuelle) : Envoi électronique des fiches fiscales et formulaire de demande de prime syndicale du personnel de l'enseignement</p>

<p>FICHE INDIVIDUELLE à faire signer par l'intéressé dans les deux rubriques: faits favorables et défavorables. Ne pas oublier de délivrer un accusé de réception si l'agent conteste par écrit.</p>	<p>AGCF du 27/4/1995 fixant les modèles du bulletin de signalement et de la fiche individuelle prévus à l'article 75 de l'arrêté royal du 22 mars 1969 (y compris pour les MDP soumis au statut du 25 octobre 1971) Circ 5250 du 7/5/15 : Bulletin de signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>
<p>FIN DE CARRIÈRE</p>	<p>Circ 6017 du 10/1/17 : Vade-mecum : Pension de retraite et pension de survie des membres du personnel nommés à titre définitif ou assimilés (stagiaires) de l'enseignement organisé ou subventionné par la Fédération Wallonie-Bruxelles Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur) Circ 6033 du 25/1/17 : Mesures d'aménagement de fin de carrière – disponibilités pour convenances personnelles précédant la pension de retraite (DPPR) – régime des pensions du secteur public+ Addendum circ 6221 Circ 6522 du 07/02/18 : Possibilité de travailler après la mise à la retraite au-delà de l'âge de 65 ans. Circ 5175 du 25/2/15 : Augmentation intercalaire des membres du personnel toujours en activité de service à 61 ans et 62 ans</p>
<p>FIN DE FONCTION</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ CF12 OBL ➤ C4: document ONEM à remettre uniquement aux temporaires et aux temporaires prioritaires ➤ Attestation de services rendus ➤ D3 : à transmettre par mail au désignateur concerné selon les modalités de la circulaire de rentrée du personnel W-BE. ➤ Rapport éventuel <p>L'absence de rapport est équivalente à la mention « bon ». Rappel : Pour les professeurs de religion, ce rapport ne peut concerner</p>	<p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB Circ 6127 du 29/03/17 : Déclaration des risques sociaux. Secteur chômage : Nouveau formulaire C4-ENSEIGNEMENT</p> <p>Chaque établissement rédige les attestations sur base de son modèle propre.</p>

l'aspect pédagogique.	<p>Modèles de rapports</p> <p>Professeurs de religion temporaires (A.M. 22/3/74)</p> <p>Professeurs de religion stagiaires (A.M. 22/3/74)</p> <p>Membres du personnel enseignant temporaire ou temporaire prioritaire (AGCF 10/6/93)</p> <p>Circ 5303 du 19/6/15 : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Rapport sur la manière dont les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles désignés à titre temporaire se sont acquittés de leurs tâches</p> <p>Circ 5304 du 19/6/15 : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Rapport sur la manière dont les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nommés à titre définitif à une fonction de recrutement et exerçant une fonction de sélection ou de promotion pour une désignation à durée déterminée ou indéterminée se sont acquittés de leurs tâches</p>
FRAIS DE DEPLACEMENT DU CHEF D'ETABLISSEMENT	Circ 5348 du 15/7/15 : Obligation pour les chefs d'établissement d'obtenir l'autorisation de prélever leurs frais de déplacement et (ou) de séjour sur les dotations
FRAIS DE SEJOUR	Circ 3447 du 02/02/11 : Indemnité pour frais de séjour – Mission d'encadrement des élèves lors de classes de dépaysement, de découverte ou lors d'activités extérieures à l'établissement organisées dans le cadre des programmes d'études
GESP (Gestion du personnel de l'enseignement)	Circ 6085 du 23/2/17 : Application « GESP » - accès et utilisation
INTERVENTION DE L'EMPLOYEUR DANS LES FRAIS DE DEPLACEMENT	Circ 6083 du 23/02/17 (annuelle) : Intervention de l'employeur dans les frais de déplacement en transport en commun public et / ou dans l'utilisation de la bicyclette des membres du personnel.
LETTRE DE MISSION DES COORDONNATEURS DE ZONES	Circ 2105 du 22/11/07 : Lettre de mission des coordonnateurs de zones

LICENCIEMENT D'UN TEMPORAIRE	S'adresser à la Direction des affaires disciplinaires
LISTINGS DE PAIEMENT MENSUELS	Circ 5776 du 23/6/16 : Lecture des listings de paiement mensuel - Compréhension des informations – Codification des documents d'attributions
MATERNITE	Circ 5205 du 17/3/15 : Mesures de protection de la maternité concernant les membres du personnel enseignant et assimilé Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur) – chapitres sur CONGE DE MATERNITE, CONGE DE PATERNITE, MESURES DE PROTECTION DE LA MATERNITE ET PAUSES D'ALLAITEMENT.
MEDEX- MEDECINE DU TRAVAIL - CERTIMED	Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB Circ 6320 du 24/08/17 : Médecine du travail - Documents relatifs aux listes du personnel. Mise à jour des tableaux reprenant le personnel soumis et non soumis à la Médecine du Travail Circ 6688 du 05/06/18 : Nouvelle dénomination de l'organisme de contrôle de maladie du personnel enseignant et assimilé : CERTIMED - Nouveau certificat médical destiné au personnel enseignant et assimilé
MISE A DISPOSITION D'UN VEHICULE A DES FINS NON PROFESSIONNELLES	Circ 3855 du 19/01/12 : Application de la réglementation relative à la cotisation ONSS due par tout employeur mettant à la disposition de certains de ses travailleurs un véhicule utilisé à des fins autres que strictement professionnelles + Circ 3962 du 26/03/12 : Informations complémentaires
MISSIONS DU SURVEILLANT-EDUCATEUR	Circ 3411 du 18/01/11 : Missions du surveillant-éducateur
MI-TEMPS MEDICAL	Circ 6727 du 02/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par

	la Fédération Wallonie-Bruxelles - Personnels enseignant et assimilés (hors enseignement supérieur)– rechercher les chapitres traitant de «PRESTATIONS REDUITES EN CAS DE MALADIE [...] »
PAGAS Plan d'Actions visant à Garantir les conditions d'un Apprentissage Serein	Circ 3264 du 3265 du 01/09/10 : Le Numéro Vert « Assistance Ecoles », mesure du Plan d'actions visant à garantir les conditions d'un apprentissage serein (PAGAS)
PERTE DE CHARGE (PARTIELLE OU COMPLETE) Circ 2464 du 24/09/08 : Perte partielle de charge et envoi du document IDS - Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document SDS (voir AR du 22/03/1969) Circ 2362 du 24/6/2008 : Maîtres et professeurs de religion – Vacances d'emplois - Pertes partielles de charge – Mises en disponibilité par défaut d'emploi. Réseau : CF	Circ 6494 du 16/1/18 (annuelle) : WBE - personnel enseignant. Publication au Moniteur belge des emplois restant vacants à l'issue des opérations de réaffectation dans l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
PRESTATION DE SERMENT Obligatoire lors d'une première désignation à la FWB: 1 exemplaire du document pour l'agent et 1 pour le dossier au secrétariat de l'école. S'il échet, vérifier que cette prestation de serment a bien eu lieu.	Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB
PRIME SYNDICALE	Circ 6581 du 19/3/18 (annuelle) : Envoi électronique des fiches fiscales et formulaire de demande de prime syndicale du personnel de l'enseignement
PRIMOWEB	Circ 6265 du 30/6/17 : Circulaire relative à la mise en ligne de Primoweb (version Pouvoirs organisateurs) Circ 6171 du 9/5/17 relative à la mise en ligne de Primoweb (information destinée au public) Circ 6773 du 10/08/18 : Circulaire relative à l'identification des agrégations de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) « spécifiques » à une discipline déterminée
PROFESSEUR DE COURS GENERAUX DE PHILOSOPHIE ET CITOYENNETE	Circ 6214 du 09/06/17 : Appel aux candidats à une désignation dans les fonctions de professeur de cours généraux de philosophie et de citoyenneté aux degrés inférieur et supérieur dans l'enseignement secondaire, ordinaire et spécialisé, organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l'année scolaire 2017-2018

	Circ 6347 du 12/09/17 : Formulaire de déclaration volontaire des implantations dans le cadre des cours RLMO, CPC et de maintien de l'emploi dans le cadre des mesures transitoires.
PROFESSEUR DE PP EN CEFA	Circ 1380 du 28/02/06 : Application de l'art 21 du Décret du 03/07/1991 organisant l'enseignement secondaire en alternance – Professeur de PP en fonction dans un CEFA
PROFESSEUR DE PP SANS ELEVES (SECTEUR AGRONOMIE)	Circ 1422 du 05/04/06 : Emplois de professeur de PP sans élèves dans les établissements secondaires organisés ou subventionnés par la FWB
RAPPORT POUR TEMPORAIRE	<p>Circ 5303 du 19/6/15 : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Rapport sur la manière dont les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles désignés à titre temporaire se sont acquittés de leurs tâches</p> <p>Circ 5304 du 19/6/15 : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Rapport sur la manière dont les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nommés à titre définitif à une fonction de recrutement et exerçant une fonction de sélection ou de promotion pour une désignation à durée déterminée ou indéterminée se sont acquittés de leurs tâches</p> <p>Modèles de rapports</p> <p>Professeurs de religion temporaires (A.M. 22/3/74)</p> <p>Professeurs de religion stagiaires (A.M. 22/3/74)</p> <p>Membres du personnel enseignant temporaire ou temporaire prioritaire (AGCF 10/6/93)</p>
REFORME DES TITRES ET FONCTIONS – ATTRIBUTIONS	<p>Le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (www.galilex.cfwb.be - N° CDA 40701), réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française est entré en vigueur au 1^{er} septembre 2016. Il vise à simplifier la réglementation pour faciliter le recrutement, la gestion des emplois, les opérations statutaires et l'information des candidats sur les cours qu'ils peuvent donner et leur statut pécuniaire.</p> <p>Circ 6409 du 20/10/17 : Circulaire générale relative à la réforme des titres</p>

et fonctions (version 3)

[Circ 6644](#) du 08/05/18 : Valorisation de l'expérience utile : application VALEXU (Informatisation de la procédure)

[Circ 6678](#) du 30/05/18 : Dispositions relatives à la mise en œuvre de dispositions transitoires similaires à celles prévues aux articles 266 et 288 du décret « réforme des titres et fonctions » du 11 avril 2014, en faveur des membres du personnel de l'enseignement organisé par la fédération Wallonie Bruxelles.- INFORMATIONS IMPORTANTES.

[Circ 6772](#) du 10/08/18 : Extension de valorisation de l'expérience utile « métier » par de l'expérience utile « enseignement ».

[Circ 6287](#) du 25/7/17 : Circulaire relative aux attestations de retard de traitement d'une demande de valorisation d'expérience utile.

[Circ 6284](#) du 19/07/17 : Circulaire relative à la Chambre de la Pénurie - version 3 (réforme des titres et fonctions – CITICAP) + erratum [Circ 6549](#) du 22/2/18

[Circ 5884](#) du 21/9/16 relative à la Réforme des titres et fonctions. Assouplissements de formalités administratives pour le mois de septembre 2016

[Circ 5905](#) du 6/10/16 relative à la réforme des titres et fonctions. Assouplissements de formalités administratives pour le mois de septembre 2016. Actualisation de la circulaire n°5884 du 21/09/2016

[Circ 5941](#) du 28/10/16 : Circulaire relative à la réforme des titres et fonctions. Prolongation des assouplissements de formalités administratives pour l'année scolaire 2016-2017. Actualisation de la circulaire n°5905 du 6/10/2016

[Circ 5994](#) du 19/12/16 : Circulaire relative à la réforme des titres et fonctions. Prolongation des assouplissements de formalités administratives pour l'année scolaire 2016-2017 complétée par [6252](#) (assouplissement 1^{er} semestre 2017-2018)

[Circ 6691](#) du 06/06/18 : Circulaire relative au mécanisme d'assimilation à titre suffisant pour les porteurs d'un titre de pénurie [AE du 22/04/1969](#) fixant les titres requis et [AE du 30/04/1969](#) déterminant la spécificité des titres requis

	<p>Circ B/93/6 du 22/07/93 : Rappel de quelques règles relatives aux attributions dans l'enseignement secondaire</p> <p>Circ FDL/FV/CC/attsecos. du 24/07/1998 : Attribution des prestations dans l'ens sec ordi et spécial</p> <p>Circ FDL/FV/CC/0315/01 : Affectations à titre complémentaire et extension de la nomination à titre définitif – précision des notions : complément de charge, complément d'attributions, complément d'horaire, complément de prestations</p> <p>Circ 366 du 28/08/02 : Temps partiels</p> <p>Circ 5776 du 23/06/16 : Lecture des listings de paiement mensuel - Compréhension des informations – Codification des documents d'attributions</p> <p>A. Gt du 4/07/2002 fixant et définissant les profils et les attributions des fonctions de sélection et de promotion</p>
REMUNERATION DES MAITRES DE STAGE	<p>Circ 6102 du 8/3/17 (annuelle) : Rémunération des maîtres de stage dans l'enseignement fondamental et dans l'enseignement secondaire, ordinaire, spécialisé et de promotion sociale, organisés ou subventionnés par la Communauté française</p>
<p>REVALORISATION BAREME 501 FORMATION A LA PEDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE INFERIEUR Inscription en janvier sur le site de l'IFC: http://www.ifc.cfwb.be/default.asp?pagetg=profil_faq&id=1</p>	<p>Circ 3576 du 19/05/11 : Organisation du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur ou des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitude pédagogique ou le certificat de cours normaux techniques moyens</p> <p>Circ 2918 du 15/10/09 : Modalités d'application de l'AGCF du 14 mai 2009 portant revalorisation de certains membres du personnel de l'enseignement porteur d'un master en application du protocole d'accord du 20 juin 2008 + erratum 3347 pour les maîtres et professeurs de religion</p>
SERVICE SOCIAL	<p>Circ 4743 du 19/02/14 : Brochure du Service social des personnels de Wallonie-Bruxelles Enseignement.</p> <p>Circ 5651 du 16/3/16 : A.P.S.S. vade-mecum du Relais Social</p>

	<p>Circ 5733 du 23/5/16 : Service social de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Modifications des services et aides offerts aux membres des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles</p> <p>Circ 6341 du 11/09/17 : Personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Service social de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Modifications des services et aides offerts aux membres des personnels de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie Bruxelles</p> <p>Circ 6555 du 23/02/2018 : Service social de Wallonie-Bruxelles Enseignement. Rencontre des Relais sociaux avril 2018.</p>
<p>STATUTS – TITRES REQUIS</p> <p>AR du 22/03/1969 fixant le statut des membres du personnel directeur et enseignant, [...]</p> <p>AR du 25/10/1971 (Statuts maîtres et professeurs de religion)</p> <p>AE du 22/04/1969 fixant les titres requis</p> <p>Décret du 13/7/1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement</p> <p>Circ 2868 du 15/09/09 : Notice explicative des dispositions statutaires applicables aux maîtres et professeurs de religion soumis au statut du 25 octobre 1971</p> <p>Circ 2870 du 15/09/09 : Notice explicative des dispositions statutaires applicables aux membres du personnel enseignant et assimilé de l'enseignement obligatoire soumis au statut du 22 mars 1969 – Interprétations et commentaires</p>	<p>Circ 2918 du 15/10/09: Modalités d'application de l'AGFWB du 14 mai 2009 portant revalorisation de certains membres du personnel de l'ens porteur d'un master en application du protocole d'accord du 20 juin 2008 + Circ 2929 du 23/10/09: Addendum + Circ 2994 du 25/01/10: Précisions + Circ 3347 du 20/10/10: Erratum</p> <p>Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB</p> <p>Le décret du 11 avril 2014 réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française (www.gallilex.cfwb.be - N° CDA 40701) réglementant les titres et fonctions dans l'enseignement fondamental et secondaire organisé et subventionné par la Communauté française est entré en vigueur au 1er septembre 2016. Il vise à simplifier la réglementation pour faciliter le recrutement, la gestion des emplois, les opérations statutaires et l'information des candidats sur les cours qu'ils peuvent donner et leur statut pécuniaire.</p> <p>Circ 6409 du 20/10/17 : Circulaire générale relative à la réforme des titres et fonctions (version 3)</p> <p>Circ 6284 du 19/07/17 : Circulaire relative à la Chambre de la Pénurie -</p>

	<p>version 3 (réforme des titres et fonctions – CITICAP) + erratum Circ 6549 du 22/2/18</p> <p>Circ 5884 du 21/9/16 relative à la Réforme des titres et fonctions. Assouplissements de formalités administratives pour le mois de septembre 2016.</p> <p>Circ 5905 du 6/10/16 relative à la réforme des titres et fonctions. Assouplissements de formalités administratives pour le mois de septembre 2016. Actualisation de la circulaire n°5884 du 21/09/2016</p> <p>Circ 5994 du 19/12/16 : Circulaire relative à la réforme des titres et fonctions. Prolongation des assouplissements de formalités administratives pour l'année scolaire 2016-2017 complétée par 6252 (assouplissement 1^{er} semestre 2017-2018)</p> <p>Circ 6691 du 06/06/18 : Circulaire relative au mécanisme d'assimilation à titre suffisant pour les porteurs d'un titre de pénurie</p> <p>Circ 6773 du 10/08/18 : Circulaire relative à l'identification des agrégations de l'enseignement secondaire supérieur (AESS) « spécifiques » à une discipline déterminée</p>
<p>STATUT, FORMATION ET DESIGNATION DES DIRECTEURS</p>	<p>Décret du 02/02/07 fixant le statut des directeurs</p> <p>Circ 1908 du 15/06/07 : Dt du 02/02/07 fixant le statut des directeurs</p> <p>Candidat- directeur : informations sur si le site de IFC</p> <p>Explications sur http://www.wallonie-bruxelles-enseignement.be, profil Membre du Personnel, La carrière, Enseignant, Evolution de la carrière, choisir Fonction de promotion</p> <p>Circ 5304 du 19/6/15 : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – Rapport sur la manière dont les membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, nommés à titre définitif à une fonction de recrutement et exerçant une fonction de sélection ou de promotion pour une désignation à durée déterminée ou indéterminée se sont acquittés de leurs tâches</p> <p>Circ 5491 du 16/11/15 : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - Organisation du module administratif des formations aux fonctions de directeur, de proviseur et de sous-</p>

	directeur ainsi que de coordonnateur d'un Centre d'éducation et de formation en alternance
TITRES REQUIS	VOIR STATUTS – TITRES REQUIS
TUTELLE SANITAIRE	Circ. 987 du 25/10/04 Organismes chargés d'assurer la tutelle sanitaire des membres des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française. Rappel des règles essentielles Circ 6732 du 03/7/18 (annuelle): Organisation de la rentrée scolaire 2018-2019 des membres des personnels directeur et enseignant, auxiliaire d'éducation, paramédical, social et psychologique des établissements d'enseignement obligatoire organisé par la FWB
VACANCE D'EMPLOI A déclarer obligatoirement dans les 10 jours à la DGPE, à la commission zonale d'affectation, à la commission interzonale d'affectation.	Dt du 24/06/96 réglementant les missions ... (vacance d'emploi) Circ 1808 du 27/03/07 : Formulaires Circ 1819 du 16/04/07 : Formalités obligatoires à accomplir par le CE Circ 1839 du 19/4/07 : Rectificatif des circulaires numéros 1819 (article 17 bis) et 1820 (DGT1) Réseau : CF Circ 2362 du 24/6/08 : Maîtres et professeurs de religion – Vacances d'emplois - Pertes partielles de charge – Mises en disponibilité par défaut d'emploi. Réseau : CF Circ 6494 du 16/1/18 (annuelle) : WBE - personnel enseignant. Publication au Moniteur belge des emplois restant vacants à l'issue des opérations de réaffectation dans l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Ch. IV. FORMATION CONTINUÉE

ACCUEIL D'ACTIVITES DE FORMATION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT.....	53
ACCUEIL DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS : GUIDE ET FORMATIONS.....	53
BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS (BEPS).....	53
CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE).....	53
FORMATION A LA PEDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE INFERIEUR.....	53
FORMATION EN COURS DE CARRIERE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE.....	53
ECHANGES EUROPEENS.....	55
PROPOSITIONS DE FORMATION.....	55

<p>ACCUEIL D'ACTIVITES DE FORMATION AU SEIN DE L'ETABLISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Questions d'intendance, notamment les repas (prix plafonnés) et locaux. • Déclaration de créance et liste de présence à transmettre à l'Administration. 	<p>Circ 6643 du 08/05/18 : Formation en cours de carrière dans l'enseignement secondaire ordinaire – règles comptables – année scolaire 2017-2018</p>
<p>ACCUEIL DES NOUVEAUX ENSEIGNANTS : GUIDE ET FORMATIONS</p>	<p>Circ 5806 du 6/7/16 : Accueil des nouveaux enseignants dans les établissements d'enseignement fondamental et secondaire</p>
<p>BREVET EUROPEEN DES PREMIERS SECOURS (BEPS) Formation d'animateur-relais pour dispenser des formations à des élèves de plus de 15 ans</p>	<p>Circ 5886 du 23/09/16 : Circulaire d'information - Croix-Rouge de Belgique : formation « animateur-relai BEPS »</p>
<p>CAP (CERTIFICAT D'APTITUDE PEDAGOGIQUE)</p>	<p>Circ 6143 du 18/4/17 : Examens du jury central pour la délivrance du certificat d'aptitudes pédagogiques (CAP)</p>
<p>FORMATION A LA PEDAGOGIE DE L'ENSEIGNEMENT FONDAMENTAL ET SECONDAIRE INFERIEUR</p>	<p>Circ 3576 du 19/05/11 : Organisation du module de formation à la pédagogie de l'enseignement fondamental ou de l'enseignement secondaire inférieur à destination des agrégés de l'enseignement secondaire supérieur ou des porteurs d'un diplôme de niveau universitaire complété par le certificat d'aptitude pédagogique ou le certificat de cours normaux techniques moyens – <i>DL 10/06/11</i></p>
<p>FORMATION EN COURS DE CARRIERE DE L'EQUIPE PEDAGOGIQUE</p> <p>Niveaux de formation</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) en interéseaux pour deux demi-jours par année scolaire 2) en réseau ou au niveau de l'établissement pour quatre demi-jours par année scolaire <p>Ce nombre de demi-jours peut être réparti sur le nombre de jours de classe de trois années scolaires consécutives.</p>	<p>Décret du 11 juillet 2002 relatif à la formation en cours de carrière dans l'enseignement spécialisé, l'enseignement secondaire ordinaire et les centres psycho-médico-sociaux et à la création d'un institut de la formation en cours de carrière</p> <p>Circ 4926 du 08/07/2014 : Organisation des formations macro obligatoires pour les professeurs des cours philosophiques (inscription</p>

Le décret du 11/7/2002 impose que tout enseignant reçoive par année scolaire **2 demi-jours de formation en interréseaux (« macro ») et 4 demi-jours en réseau (« méso ») ou établissement (« micro »)**. Les enseignants qui ont des prestations incomplètes calculeront la proportion et arrondiront à l'unité supérieure.

Avant le 15/9, l'équipe éducative doit élaborer son plan de formation en lien avec le projet d'établissement. Après consultation du comité de concertation de base, notamment sur l'organisation des formations de niveau micro, le chef d'établissement organise les formations sur base de ce plan de formation.

Avant le 20/9, le membre du personnel en fonction, soit nommé ou engagé à titre définitif, soit désigné ou engagé à titre temporaire pour une année scolaire, établit son projet personnel de formation en lien avec le plan de formation de l'équipe pédagogique

Tâches

- Demande de suspension des cours (max. 6 demi-jours par AS) à adresser sur papier libre au préfet coordonnateur de zone et à l'inspection.

En cas d'emploi à temps partiel, le membre du personnel nommé ou engagé à titre définitif ou désigné ou engagé à titre temporaire n'est tenu de participer aux demi-jours de formation qu'à la condition qu'ils soient inclus dans son horaire.

- Organisation de l'horaire des enseignants en tenant compte du temps réservé pour la formation
- Demande de dérogation éventuelle (nombre de jours)
- Etat du nombre de jours de formation auquel a participé chaque enseignant.
- Délivrance de l'autorisation de participation à des formations compte tenu du nombre de jours de formation déjà accordés et des besoins du service.
- Envoi du bulletin d'inscription dûment signé.

aux formations macro des inspecteurs)

[Circ 971](#) du 05/10/04 : Plan de formation

[Circ 6643](#) du 08/05/18 : Formation en cours de carrière dans l'enseignement secondaire ordinaire – règles comptables – année scolaire 2017-2018

[Circ 5506](#) du 2/12/15 : Formation en cours de carrière - suspensions de cours

[Circ 4943](#) du 1/8/14 : Formation en cours de carrière - demande de dérogation pour demi-jours de formation supplémentaires

- Organisation du remplacement de l'enseignant en formation	
<p>ECHANGES EUROPEENS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Programme européen ERASMUS+ • Un étudiant Erasmus dans votre école • Projet Euregio-Linguacuster 	<p>Circ 6029 du 20/1/17 : Erasmus+ dans les écoles : coopérer pour innover ! Circ 6314 du 23/8/17 : Erasmus +, c'est aussi pour les écoles ! Circ 6476 du 09/01/18 : Erasmus +, une nouvelle action pour les écoles : les partenariats d'échanges scolaires !</p> <p>Circ 6778 du 20/08/18 : Erasmus + : liste des séminaires de contact 2018-2019</p> <p>Circ 4645 du 3/12/13 : "Erasmus in schools" : accueillir un étudiant Erasmus dans votre classe Circ 5285 du 10/6/15 : Projet Euregio - écoles à profil eurégional – document cadre</p>
<p>PROPOSITIONS DE FORMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Centre d'autoformation et de formation continuée de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à Tihange • Lifelong Learning Program – Education et formation tout au long de la vie • E-learning • Formation en ligne Filles-garçons 	<p>www.lecaf.be</p> <p>Circ 6029 du 20/1/17 : Erasmus+ dans les écoles : coopérer pour innover!</p> <p>Circ 6027 du 18/1/17 (annuelle): Programme européen eTwinning : se former aux échanges virtuels entre classes, en Europe et dans la Fédération Wallonie-Bruxelles</p> <p>Circ 4595 du 8/10/13 Module de formation « Filles-garçons : une même école ? » La question du genre dans la formation des enseignant-e-s</p>

<ul style="list-style-type: none"> • Décolâge .au bénéfice des enfants de 2.5 ans à 8 ans et des adultes qui les entourent... • DYS: formation d'une personne-relais par établissement (en ligne) • Journée des langues en avril-mai • Stages en entreprises pour enseignants • Journée des professeurs (11 novembre) • Prévenir la maltraitance • COMENIUS 	<p>http://www.ead.cfwb.be/index.php?id=offre_egalite_filles_garcons</p> <p>Kit pédagogique (Décolâge)</p> <p>Circ 4010 du 30/5/12 : Dyslexie : formation d'une personne-relais par établissement</p> <p>Circ 6117 du 21/3/17 (annuelle) : Journée des langues</p> <p>Circ 6023 du 16/1/17 (annuelle) : Entr'apprendre 2016-2017 (Fondation pour l'Enseignement) : offre de stages en entreprises – clôture des inscriptions le 31/01/2017</p> <p>Circ 5908 du 10/10/16 : Journée des professeurs 8 novembre : 14-18 dans le Westhoek et la problématique de l'utilisation des gaz de combat hier et aujourd'hui</p> <p>Circ 6196 du 23/5/17 : Formation en ligne/module de base : Points de repère pour prévenir la maltraitance</p> <p>Circ 4122 du 05/09/12 : Formation en cours de carrière : formations continues Comenius</p>
--	---

Ch. V. SUPERVISION DES DOCUMENTS A CARACTERE PEDAGOGIQUE

DOCUMENTS A ETABLIR PAR LES MEMBRES DES PERSONNELS

- le fichier prévisionnel d'animations (communément appelé un agenda) mentionnant l'intitulé des séquences d'encadrement et d'animation; celles-ci auront fait l'objet d'une préparation (rédaction d'une fiche de préparation).
- le registre du suivi scolaire des élèves internes;
- le cahier de coordination et de rapports journaliers.
- les membres du personnel social, paramédical et psychologique tiennent à la disposition de l'administrateur, et du chef d'établissement dans le cas d'un internat annexé de

l'enseignement spécialisé :

1. un journalier;
2. le cahier de coordination et de rapports journaliers;
3. un cahier de soins.

[AGCF du 10/09/2003](#) - définissant le règlement organique des internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la CF

DOCUMENTS A TENIR A LA DISPOSITION DU PERSONNEL

- Projet pédagogique de la C.F.
- Projet éducatif de la C.F.
- Projet d'établissement
- R.O.I.
- Vadémécum (interne) à l'usage des membres du personnel
- Règlement de travail

[Décret "Missions" du 24/07/1997](#)

[AGCF du 10/09/2003](#) - définissant le règlement organique des internats et homes d'accueil de l'enseignement organisé par la CF

[AGFWB du 03/11/97](#) : Conseil de participation et projet d'établissement

[Circ 694](#) du 27/11/03 : Conseil de participation et Projet d'établissement

[Circ 4809](#) du 24/4/14 : Conseil de Participation – Article 69 du Décret Missions du 24 juillet 1997

[Circ 4593](#) du 7/10/13 : Renouvellement du Conseil de participation - DL 31/01/14

[Circ 4594](#) du 7/10/13 Pratique(s) déloyale(s) dans la concurrence entre

établissements d'enseignement - rôle du Conseil de Participation

[Circ 4583](#) du 02/10/13 : Modèle de règlement de travail – Enseignement secondaire

Ch. VI.ACCOMPAGNEMENT PEDAGOGIQUE

PAR L'ADMINISTRATEUR

- Conseils méthodologiques
- Evaluation des aptitudes pédagogiques (CE)
- Plan de formation en cours de carrière (CE)
- Rapport avec le conseiller pédagogique
- Promouvoir les initiatives et expériences pédagogiques

[Circ 2015](#) du 03/09/07 : Missions du Service de l'Inspection de l'enseignement secondaire

[Circ 6777](#) du 17/08/18 : Attributions des membres du Service général de l'Inspection

[Services d'inspection](#) : organisation (enseignement.be)

Pour les Conseillers pédagogiques, voir www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/cp

DISPOSITIF D'AIDE AUX CHEFS D'ETABLISSEMENTS

[Circ 3615](#) du 16/06/11 : Dispositifs « Facilitateurs du projet d'établissement » et « Événement d'exception »

[Circ 4225](#) du 29/11/12 : Dispositif d'aide aux chefs d'établissement

[Circ 4250](#) du 14/1/13 : Modification de la circulaire n°4225 relative au dispositif d'aide aux chefs d'établissement (liste actualisée des membres de l'équipe « Événements d'exception »)

Ch. VII. SECURITE – HYGIENE

Documents de base à consulter et télécharger sur le site du SIPPT (www.espace.cfwb.be/sippt ou www.cfwb.be/sippt).

Synthèse des dispositions essentielles : [Circ 2674](#) du 09/04/09 : Référentiel en matière de sécurité / bien-être dans les établissements scolaires et assimilés - [Circ 5245](#) du 30/4/15: Règlement administratif d'entretien

Sécurité et hygiène : voir le site www.wallonie-bruxelles-enseignement.be/secu-hygiene

[Circ 5532](#) du 16/12/15: Sécurité - hygiène. Premiers secours – registre d'interventions

Calendrier d'une année scolaire en sécurité, contrôles et entretiens périodiques : <http://www.espace.cfwb.be/sippt/>

ACCIDENT NUCLEAIRE.....	62
AFSCA.....	62
Aire de jeux.....	62
Allergènes	62
Amiante (asbeste).....	63
AMOK: intrusions armées	63
Analyse de risque.....	63
ARCHIVES.....	63
Ascenseur.....	63
Ateliers.....	63
Batteries	64
Buts de football (et sports assimilés)	64
Comité de Concertation de Base (COCOBA).....	64

Comprimés d'iode.....	64
Conduite (véhicule, engin, etc.)	64
Conseiller en prévention local.....	64
Consignes de sécurité.....	64
Déchets radioactifs.....	64
Délestage électrique	64
Entretiens et contrôles périodiques	64
Environnement sonore	65
Équipiers de première intervention	65
Escalade	65
HACCP	65
Hygiène	65
Installations de réfrigération	65
Laboratoires	65
Local de charge de batteries.....	65
Maladies infectieuses	65
Médecin du Centre PMS	65
Médecine du travail (SEPPT)	66
Modernisation de l'équipement pédagogique du qualifiant	66
Organisation de divertissements actifs.....	66
Organisation de manifestations diverses.....	66
Permis d'environnement	66
Personnel.....	66
Pesticides.....	66
Plan d'action annuel	67

Plan global de prévention.....	67
Plan interne d'urgence (PIU)	67
POSTE DE TRAVAIL ECRAN	67
Prévention des incendies	67
Protection de la maternité	67
Registre des produits.....	68
Registre de sécurité	68
Règlement administratif d'entretien	68
Risque d'incendie	68
Sécurité des élèves	68
Signalisation de sécurité.....	68
Soins d'urgence.....	68
Tabagisme	68
Téléphonie.....	69
Transport d'essence par route	69
Trousse de secours	69
Vêtements de travail.....	69
Violence en milieu scolaire	69

ACCIDENT NUCLEAIRE	Dispositions en cas d'accident nucléaire : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Circ 6574 du 06/03/18 : Campagne 2018 « Savez-vous que faire en cas d'accident nucléaire » lancée par le Centre de Crise du Service Public Fédéral Intérieur Circ 1215 du 02/09/05 : Plan interne d'urgence nucléaire (Ce plan concerne les établissements situés dans la zone de planification des 10 km à vol d'oiseau autour des centrales nucléaires précitées et des 5 km en ce qui concerne l'IRE de Fleurus)
AFSCA Mettre en œuvre dans les cuisines et restaurants les mesures d'hygiène (HACCP) imposées par la réglementation de l'AFSCA Formation HACCP de l'équipe (voir HACCP)	Circ 4124 du 5/9/12 : Sécurité et Hygiène (Respect de l'application des prescriptions réglementaires en matière de sécurité / hygiène, d'incendie et de l'AFSCA au sein des établissements scolaires) Circ B/96/12 du 27/11/96 : Inspection des denrées alimentaires AR 04/12/95 Circ 4190 du 17/10/12 : AFSCA Circ HI/FH/SIPPT/991480R4.999 du 19/01/00 : Substances utilisées par les lave-vaisselle industriels installés dans les cuisines et les cafétérias <u>Formulaire de demande d'enregistrement, d'autorisation et/ou d'agrément:</u> http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/HACCP/AFSCA
AIRE DE JEUX	Circ D200109052 du 5/9/01 : Sécurité: Aires de jeux et équipements. Arrêtés royaux du 28 mars 2001. Synoptique : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/Recreasafe/
ALLERGENES	Circ 5313 du 23/6/15 - Sécurité / Hygiène: Déclaration des allergènes contenus dans les denrées alimentaires

<p>AMIANTE (ASBESTE) L'établissement de l'inventaire de l'amiante relève du SGISFWB. Le chef d'établissement se charge de ses mises à jour, avec l'aide éventuelle du SGISFWB. Appliquer un plan de gestion du risque lié à l'amiante si nécessaire.</p>	<p>Circ I/JD/JM/985 du 25/05/98 : Inventaire de l'asbeste (brochure) Circ LO/98/03/A78/ASBESTEC1 du 12/05/1998 : Application du règlement général pour la protection du travail dans les établissements d'enseignement organisés par la FWB – Inventaire de l'asbeste Circ HI/FH/SIPPT/991539R1.999 du 19/01/00 : Inventaire asbeste : Application du RGPT dans les établissements d'enseignement et assimilés organisés par la FWB Circ 1202 du 16/08/05 : Gestion de la problématique amiante (asbeste) dans les bâtiments scolaires</p>
<p>AMOK: INTRUSIONS ARMÉES</p>	<p>Circ 5639 du 3/3/16 : Invitation à une journée de formation au phénomène AMOK destinée aux chefs d'établissements – Le 15 ou le 17 mars 2016 au Cabinet de la Ministre de l'Education. Cette circulaire informe également sur l'aide que les établissements peuvent obtenir auprès du Service des équipes mobiles à ce point de vue. Circ 6503 du 23/01/18 : Diminution du niveau d'alerte et mesures de sécurité dans les établissements scolaires Circ 6793 du 29/08/18 : Invitation à une journée d'information au phénomène AMOK destinée aux chefs d'établissements – les 2 octobre, 10 octobre, 18 octobre, 25 octobre, 6 novembre, 21 novembre, 28 novembre et 3 décembre 2018 au Cabinet de la Ministre de l'Education</p>
<p>ANALYSE DE RISQUE</p>	<p>Brochure explicative sur l'analyse de risques http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/</p>
<p>ARCHIVES</p>	<p>Circ 6336 du 06/09/17 : Sécurité / hygiène : Locaux d'archives dans les établissements scolaires et assimilés. - Prescriptions de sécurité pour l'aménagement et l'utilisation des locaux d'archives.</p>
<p>ASCENSEUR</p>	<p>Circ 179 du 25/10/2001 : Ascenseurs non munis de portes intérieures – Mesures à prendre dans les bâtiments scolaires et assimilés.</p>
<p>ATELIERS</p>	<p>Circ 2585 du 19/1/09 : Utilisation des Pistolets de soufflage à air comprimé en toute sécurité. Circ 3046 du 3/3/10 : Sécurité des locaux de charge de batteries. Circ 4287 du 31/1/13 - Sécurité : uniformisation du système de mise en marche/arrêt – commandes de la machine et équipements de travail Circ 4874 du 13/6/14 : Sécurité - équipements de protection individuelle des travailleurs et des élèves employés aux tâches nécessitant l'utilisation d'une</p>

	tronçonneuse à bois.
BATTERIES	Circ 3046 du 3/3/10 : Sécurité des locaux de charge de batteries.
BUTS DE FOOTBALL (ET SPORTS ASSIMILES)	Buts de football (et sports assimilés) mobiles – Sécurité des installations : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/Butsfootball/Feuillet.pdf http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/Butsfootball/organigramme.pdf Circ 1696 du 30/11/06 : Buts de football (et sports assimilés) mobiles – Sécurité des installations Circ 2188 du 11/02/08 : Buts de football (et sports assimilés) mobiles – Sécurité des installations – Pictogramme d'avertissement
COMITE DE CONCERTATION DE BASE (COCOBA) Fonctionnement régulier des COCOBA au niveau des points liés au bien-être du travailleur défini par la loi du 04/08/1996. Réalisation des plans globaux de prévention d'action annuels et quinquennaux.	Voir ch.VII Organes de concertation et d'aide - Cocoba
COMPRIMES D'IODE	Dispositions en cas d'accident nucléaire : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Circ 6574 du 06/03/18 : Campagne 2018 « Savez-vous que faire en cas d'accident nucléaire » lancée par le Centre de Crise du Service Public Fédéral Intérieur
CONDUITE (VEHICULE, ENGIN, ETC.)	Circ 4452 du 11/6/13 : Sécurité : Formation à la conduite de véhicules et équipements de travail mobiles
CONSEILLER EN PREVENTION LOCAL Désignation Missions pleinement remplies par ce dernier en lui octroyant les moyens nécessaires, e.a. information (via le site du SIPPT) et formation complémentaire	Circ LO/98/11/A.72/chefs4.sec du 08/12/1998 : Enseignement de la FWB : application du RGPT et du Code du bien-être au travail – Désignation des conseillers en prévention Circ 1298 du 07/12/05 : Formation, information et documentation des Conseillers en prévention locaux Circ 6542 du 16/02/18 : Formation de base des Conseillers en prévention
CONSIGNES DE SECURITE	Consignes de sécurité-type : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1361
DECHETS RADIOACTIFS Date limite 30/4/15 mais cette campagne est menée périodiquement	Circ 5213 du 19/3/15 Campagne d'enlèvement des déchets radioactifs dans les écoles secondaires
DELESTAGE ELECTRIQUE	Circ 5991 du 16/12/16 (annuelle): Plan d'actions en cas de délestage électrique (enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles)
ENTRETIENS ET CONTROLES PERIODIQUES	Calendrier d'une année scolaire en sécurité, contrôles et entretiens périodiques :

Mise en œuvre des entretiens périodiques et des contrôles périodiques des installations techniques y soumises. Suivi des contrôles périodiques. Exécution des instructions données en matière d'aires de jeux et d'équipements sportifs.	http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=636
ENVIRONNEMENT SONORE	http://www.enseignement.be/index.php?page=26823&do_id=5925 du 27/4/16: « www.bruitalecole.be , un site pour conseiller et soutenir les écoles à améliorer leur environnement sonore ».
ÉQUIPIERS DE PREMIERE INTERVENTION Formation	Circ D199511171 : Formation des Equipiers d'intervention contre l'incendie et autres risques similaires
ESCALADE	Circ 4358 du 19/3/13 – Sécurité : gestion et contrôle du matériel d'escalade Circ 3314 du 22/09/10 : Pratique de l'escalade sur une structure artificielle
HACCP	Circ 2880 du 17/09/09 : Formations continuées en matière de normes HACCP et d'hygiène des cuisines et des restaurants scolaires, en partenariat avec l'AFSCA Circ 5682 du 13/4/16 : Formation à l'attention des responsables de cuisine et des cuisiniers d'établissements scolaires. D-L 21/4/16
HYGIENE S'assurer du suivi des recommandations du SEPPT et de l'AFSCA et notamment en matière de nettoyage des locaux, d'hygiène des sanitaires, etc.	Hygiène en cuisine : signalisation Circ 4124 du 5/9/12 : Sécurité et Hygiène (Respect de l'application des prescriptions réglementaires en matière de sécurité / hygiène, d'incendie et de l'AFSCA au sein des établissements scolaires) Circ 5682 du 13/4/16 : Formation à l'attention des responsables de cuisine et des cuisiniers d'établissements scolaires. D-L 21/4/16
INSTALLATIONS DE REFRIGERATION	Circ 2983 du 18/01/10 : Utilisation des fluides frigorigènes dans les installations de réfrigération
LABORATOIRES	Circ 5008 du 29/9/14 : Produits dangereux dans les laboratoires d'établissements scolaires - prévention des risques. Circ 5078 du 2/12/14 - Sécurité/hygiène : dissections d'animaux ou d'organes.
LOCAL DE CHARGE DE BATTERIES	Circ 3046 du 03/03/10 : Sécurité des locaux de charge de batteries
MALADIES INFECTIEUSES	Déclaration obligatoire des maladies infectieuses : http://www.sante.cfwb.be/index.php?id=4383 Circ de 1983 Dispositions générales et spécifiques en matière de prophylaxie des maladies transmissibles dans les établissements scolaires
MEDECIN DU CENTRE PMS	Circ JD/LD/096009 du 01/01/96 : Inspection médicale scolaire, conditions

Visite annuelle de l'école par le médecin du CPMSS et rapport	d'hygiène et de salubrité des locaux et du matériel scolaire
MEDECINE DU TRAVAIL (SEPPT) Tenue des listes des personnes soumises à la Médecine du Travail et information de la cellule SEPPT du Ministère des modifications apportées à cette liste.	Circ 140 du 05/09/2001 : Médecine du travail – Dispositions applicables dans les établissements et aux membres du personnel relevant du Comité secteur IX du Ministère Circ 493 du 25/3/03 : Visite de la Médecine du Travail dans les établissements d'enseignement et assimilés de la Communauté française. - Comité de concertation de base Circ 5869 du 7/9/16 (annuelle) : Médecine du travail - documents relatifs aux listes du personnel. Mise à jour des tableaux reprenant le personnel soumis et non soumis à la Médecine du Travail.
MODERNISATION DE L'EQUIPEMENT PEDAGOGIQUE DU QUALIFIANT	Circ 6112 du 17/3/17 (annuelle): Modernisation des équipements pédagogiques de pointe de l'enseignement qualifiant
ORGANISATION DE DIVERTISSEMENTS ACTIFS	Analyse de risque des divertissements actifs : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/Divertissements Circ 917 du 29/6/14 : Établissements d'enseignement organisé par la Communauté française. Sécurité : Arrêté royal du 25 avril 2004 portant réglementation de l'organisation des divertissements actifs
ORGANISATION DE MANIFESTATIONS DIVERSES	Circ 4636 du 18/11/13 Sécurité : organisation de manifestations diverses Circ 4739 du 18/2/14 Sécurité : organisation de manifestations diverses - addendum à la circulaire 4636 du 18/11/2013
PERMIS D'ENVIRONNEMENT Généralités : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1736	Circ 1754 du 16/02/07 : Le permis d'environnement applicable aux installations de la FWB + Circ 2211 du 26/02/08 : Rappel
PERSONNEL Formation suffisante et appropriée en matière de prévention des accidents. Information des risques et des moyens pour y remédier. Vérifier à la bonne observation des instructions dispensées.	
PESTICIDES	Circ 5223 du 30/3/15 - Environnement : Utilisation des pesticides en Wallonie Circ 5637 du 2/3/16 : Sécurité/hygiène : utilisation des pesticides en Région de Bruxelles-Capitale.

<p>PLAN D'ACTION ANNUEL</p>	<p>Plan de prévention qui se base sur le plan global de prévention, à établir également en accord avec le Cocoba et à transmettre au SGISFWB http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=575</p>
<p>PLAN GLOBAL DE PRÉVENTION</p>	<p>Plan quinquennal à établir en accord avec le Cocoba et à transmettre au SGISFWB http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=574</p>
<p>PLAN INTERNE D'URGENCE (PIU) Rédaction de consignes de sécurité appropriées : communication et affichage à destination du personnel et des publics : affichage de plans d'étages pour l'évacuation. Approbation par le Service Régional d'Incendie (SRI) et le COCOBA.</p>	<p>Plan interne d'urgence - aide au remplissage (secteur IX) : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Manuels/ Circ 2115 du 03/12/07 : Plan interne d'urgence Circ 1215 du 02/09/05 : Plan interne d'urgence nucléaire (Ce plan concerne les établissements situés dans la zone de planification des 10 km à vol d'oiseau autour des centrales nucléaires précitées et des 5 km en ce qui concerne l'IRE de Fleurus)</p>
<p>POSTE DE TRAVAIL ECRAN</p>	<p>Circ 6541 du 16/02/18 : Poste de travail « ECRAN ». Description des principes ergonomiques et de sécurité généraux à appliquer par le personnel.</p>
<p>PREVENTION DES INCENDIES Visite périodique de l'établissement par le Service Régional d'Incendie: minimum tous les 5 ans. Formation d'Equipiers de 1^{ère} intervention. Exercices d'évacuation périodiques: minimum 1 fois par an. Evaluation régulière de l'évolution de la situation en matière de prévention des incendies.</p>	<p>Circ 4124 du 5/9/12 : Sécurité et Hygiène (Respect de l'application des prescriptions réglementaires en matière de sécurité / hygiène, d'incendie et de l'AFSCA au sein des établissements scolaires) Circ CDSH 3 du 25/06/90 : Protection contre l'incendie dans les établissements scolaires (exercices d'évacuation) Circ PC/PC/SIPPT/991964R5.999 du 30/05/00 : Contrôle périodique des bâtiments et installations par le Service d'Incendie. Circ 2674 du 09/04/09 : Référentiel en matière de sécurité / bien-être dans les établissements scolaires et assimilés Circ 1507 du 19/06/06 : Prévention des incendies dans les logements de fonction + Circ 1671 du 06/11/06 : Erratum à la circ 1507 Circ 3781 du 27/10/11 : Utilisation correcte des extinctions automatiques en cuisine</p>
<p>PROTECTION DE LA MATERNITE</p>	<p>Circ 5205 du 17/3/15 Mesures de protection de la maternité concernant les membres du personnel enseignant et assimilé Circ 478 du 06/03/03 : Procédure d'introduction d'une demande d'écartement dans le cadre de la protection de la maternité (pour les travailleuses enceintes et allaitantes)</p>

<p>REGISTRE DES PRODUITS Produits et substances utilisés par le personnel dans le cadre de ses activités.</p>	<p>Obligation d'établir un registre des produits et modèle de registre : http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=1169 Circ 1541 du 12/7/06 : Rappel de la circulaire du SIPPT du 06/11/98 - Liste des substances utilisées par le personnel dans les établissements scolaires et assimilés relevant de la compétence du Comité supérieur de concertation du secteur IX Circ 167 du 15/10/01 : Usage des matières nucléaires brutes et fissiles – contrôles de l'Agence internationale de l'Energie atomique</p>
<p>REGISTRE DE SECURITE</p>	<p>Registre de sécurité - explications et document-type (secteur IX): http://www.espace.cfwb.be/sippt/Vega_III.php?consult=883</p>
<p>REGLEMENT ADMINISTRATIF D'ENTRETIEN</p>	<p>Circ 5245 du 30/4/15: Règlement administratif d'entretien</p>
<p>RISQUE D'INCENDIE</p>	<p>Circ 5857 du 1/9/16: Sécurité/hygiène : analyse des risques relative au risque d'incendie – Outil et aide mis à disposition des Chefs d'établissement</p>
<p>SECURITE DES ELEVES (y compris extra-muros). Veiller à l'amélioration continue de la sécurité (y compris routière) notamment aux abords de l'école.</p>	<p>Circ 3830 du 21/12/11 : Documents <i>Pointroute</i> n°3</p>
<p>SIGNALISATION DE SECURITE</p>	<p>Circ OD/OD/SIPPT/980785R8.999 du 24/08/98 : Signalisation de sécurité</p>
<p>SOINS D'URGENCE Secouristes formés aux techniques de premiers soins. Local et produits nécessaires à l'apport des premiers soins disponibles.</p>	<p>Notice soins d'urgence du SIPPT Circ 1651 du 17/10/06 : Composition d'une petite pharmacie mise à la disposition du personnel Circ 4888: Soins et prises de médicaments pour les élèves accueillis en enseignement ordinaire et en enseignement spécialisé. Année scolaire 2014-2015 et suivantes Circ 3742 du 26/09/11 : AR du 15/12/2010 relatif aux premiers secours dispensés aux travailleurs victimes d'un accident ou d'un malaise Composition trousse de secours (Arista) Circ 5532 du 16/12/15 : Sécurité - hygiène. Premiers secours – registre d'interventions</p>
<p>TABAGISME</p>	<p>Circ 1289 du 29/11/05 : Protection des travailleurs contre la fumée de tabac. AR du 19/01/05. Interdiction de fumer dans les établissements scolaires Circ 1518 du 27/06/06 : Recommandations du GFWB relatives à la prévention du tabagisme et l'interdiction de fumer à l'école Note d'information du 09/07/07 : Evaluation du respect de l'interdiction de fumer dans les établissements scolaires</p>

TELEPHONIE	Circ 5708 du 9/5/16 : Sécurité/hygiène : Système téléphonique à destination des établissements scolaires et assimilés
TRANSPORT D'ESSENCE PAR ROUTE	Circ 6149 du 24/4/17 : Sécurité/hygiène : transport de quantités limitées d'essence par route - prescriptions.
TROUSSE DE SECOURS	Composition trousse de secours (Arista)
VETEMENTS DE TRAVAIL	Circ 146 du 05/09/2001 : Vêtements de travail et équipements de protection individuelle Circ 3780 du 27/10/11 : Gants de sécurité, risques pour le travail à proximité des outils tournants – Responsabilité des CE
VIOLENCE EN MILIEU SCOLAIRE	AGCF du 28/6/12 portant application de l'art 28 du Décret du 30 juin 1998 Circ 375 du 05/09/2002 : Actes de violence et harcèlement [à l'égard du personnel – NDLR] – déclarations et plaintes Circ 1836 du 11/04/2007 : Informations des membres du personnel des établissements scolaires au sujet des droits des victimes d'actes de violence Circ 2111 du 28/11/07 : Registre des actes de violence dont sont victimes les membres des personnels des établissements d'enseignement et assimilés organisés par la FWB – Site de la Médecine du travail Circ 3696 du 29/08/11 : Nouvelles missions du SGEOFWB au 11/09/11, relatives à la gestion des dossiers disciplinaires et des dossiers concernant la problématique du harcèlement sexuel ainsi que la violence à l'école + Circ 3779 du 27/10/11 : Erratum Circ 5833 du 10/8/16 : Guide de procédure pour l'application des mesures relatives à la prévention des risques psychosociaux au travail, dont notamment la violence et le harcèlement moral ou sexuel au travail Circ 4964 du 28/8/14 : Guide pratique relatif à la prévention et à la gestion des violences en milieu scolaire Circ 4156 du 1/10/12 Numéro vert « École et parents », une ligne d'information pour les parents touchés par la violence scolaire [0800/ 95 580] - Année scolaire 2012-2013 et suivantes Circ 5415 du 17/9/15 : Nouveaux dispositifs mis à disposition des établissements scolaires qui le souhaitent en matière de prévention et de prise en charge du harcèlement en milieu scolaire Circ 5621 du 23/2/16 : Mise à disposition du triptyque « Harcèlement à l'école :

à qui en parler ? » aux établissements scolaires de l'enseignement secondaire
[Circ 5714](#) du 12/5/16 : Le cyberharcèlement à l'école : mise à disposition
d'outils pour aborder la question du cyberharcèlement à l'école suite au
lancement de la campagne « Le téléphone de Louise »
[Circ 6191](#) du 18/5/17 : Dispositifs en matière de prévention et de prise en
charge du (cyber) harcèlement en milieu scolaire - Appel à projets 2017-2018

Ch.VIII. ORGANISATION DE LA CONCERTATION

1. CONSEIL DE PARTICIPATION

[AGCF du 03/11/97](#) : Conseil de participation et projet d'établissement
[Circ 2896](#) du 01/10/09 : Missions du Conseil de participation
Circ B1/CB/circ. Missions 98-04 du 30/11/1998 : Rapport d'activités – ROI du conseil de participation – points à soumettre au conseil de participation
[Circ 694](#) du 27/11/03 : Conseil de participation et projets d'établissement pour internats et homes d'accueil
[Circ 4176](#) du 10/10/12 : Conseil de participation des internats autonomes et des homes d'accueil
Renouvellement 2013
[Circ 4809](#) du 24/04/14 : Conseil de participation – Application de l'art. 69 du Décret du 24/07/97

2. COCOBA

AR du 28/09/1984 (MB 20/10/1984) : Organisation des relations entre les autorités publiques et les syndicats des agents relevant de ces autorités
[Circ 2558](#) du 16/12/08 : Organisation et fonctionnement des CoCoBa
[Circ 2559](#) du 16/12/08 : Organisation et fonctionnement des CoCoBa
PaPo
Circ 02/AD/2002/COCOBA.P.ENS/PAPO du 14/02/2002 : ROI du Min. de la CF secteur IX – modèle
[Circ 493](#) du 25/03/03 : +Visite de la Médecine du Travail dans les établissements d'enseignement et assimilés de la Communauté française. - Comité de concertation de base Transmission des PV des réunions de CoCoBa
[Circ 4958](#) du 25/08/14 : Organisation des CoCoBa
[Circ 5013](#) du 30/09/14 : Compléments à la circulaire 4958

3. PROJET D'ETABLISSEMENT

Processus d'émergence du projet d'établissement

Rédaction du projet

Suivi et réactualisation (tous les 3 ans)

Circ IV/MD/2002-176 du 14/10/2002 : Art 67 à 71 du Dt *Missions*

Circ I/JD/BW du 29/08/1997 : [Art 67 et suivants du Dt *Missions*](#)

[Circ 3615](#) du 16/6/11 : Dispositifs [...] «Facilitateurs du projet d'établissement »

[Circ 4968](#) du 1/9/14 : Projet d'établissement

[Circ 4970](#) du 01/09/14 : Guide d'élaboration et de rédaction des projets d'établissement

[Elaboration du projet d'établissement par la méthodologie de l'émergence](#)

[Circ 694](#) du 27/11/03 : Conseil de participation et projets d'établissement pour internats et homes d'accueil

Ch. IX. DIVERS

1. RELATIONS AVEC L'ADMINISTRATION GENERALE DES INFRASTRUCTURES

[Service général des Infrastructures scolaires de la CF](#)

[SPABS](#) (Société publique d'administration des bâtiments scolaires)

[Circ 2551](#) du 10/12/08 : Procédure d'octroi d'une intervention financière de la FWB relative au programme prioritaire en faveur des bâtiments scolaires – signaler les besoins aux Directions générales qui gèrent entièrement la procédure d'octroi de l'intervention financière du PPT

[Circ 3162](#) du 07/06/10 : Travaux effectués à l'initiative des établissements scolaires – occupation de locaux fermés ou déclassés

Voir le R.A.E. (règlement administratif d'entretien) Contact : SGISFWB :

<http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=322>

[Circ 5245](#) du 30/04/15 : RAE

2. RELATIONS AVEC LE C.P.M.S. (pour information)

[Circ. 979](#) du 11/10/04 : Collaboration PMS-Ecoles

[Circ 873](#) du 17/05/2003 : Des exclusions dans les internats et homes d'accueil

3. RELATIONS AVEC LES SERVICES D'AIDE A LA JEUNESSE

[Circ 2214](#) du 29/02/08 : Circulaire de bonnes pratiques de collaboration et de communication entre les secteurs de l'enseignement au sens large et l'Aide à la Jeunesse

4. RELATIONS AVEC LES EQUIPES MOBILES ET DE MEDIATION SCOLAIRE

[Circ. 1000](#) du 19/11/04 : Équipes mobiles susceptibles d'intervenir au sein des établissements scolaires concernés par un phénomène de violence ou de décrochage scolaire

[Circ 1884](#) du 24/05/07 : Equipes mobiles et médiation scolaire

5. RELATIONS AVEC LES SERVICES DE POLICE

[Circ 1721](#) du 04/01/07 : Circulaires ministérielle PLP du 7 juillet 2006 en vue du renforcement et/ou de l'ajustement de la politique de sécurité locale ainsi que de l'approche spécifique en matière de criminalité juvénile avec, en particulier, un point de contact pour les écoles

6. APPLICATION DU PRINCIPE DE LA GRATUITE DE L'ACCES A L'ENSEIGNEMENT (pour information)

[Circ 6266](#) du 30/06/17 : Obligation scolaire, inscription des élèves, fréquentation scolaire, sanctions disciplinaires et gratuité dans l'enseignement secondaire ordinaire organisé par W-BE – AS 2017-2018 et

	<p>suivantes</p> <p>Circ 1461 du 10/05/06 : Gratuité de l'enseignement obligatoire et égalité des chances : coût de la scolarité à charge des familles</p>
<p><u>7. OCCUPATION DES LOCAUX</u></p> <p>Envoyer une copie de toute convention signée en vertu de la circulaire 5409 du 15/9/15 à la Direction régionale des infrastructures compétente et au Préfet coordonnateur de zone (voir concernant cette dernière disposition, la circulaire 6462 du 13/12/17).</p>	<p>Circ 1747 du 02/02/2007 - Enseignement non obligatoire organisé par la CF occupation de locaux par des tiers.</p> <p>Circ 5409 du 15/09/15 : Occupation conjointe à titre permanent ou récurrent de bâtiments scolaires : - soit par deux niveaux d'enseignement relevant du même pouvoir organisateur. - soit par deux niveaux d'enseignement relevant de pouvoirs organisateurs différents ou par des tiers non scolaires (associations non commerciales) ; 2 Occupation temporaire de locaux scolaires par des tiers</p> <p>Circ 6462 du 13/12/13 : Occupation de locaux scolaires par des tiers</p>
<p><u>8. PAVOISEMENT DES BATIMENTS SCOLAIRES</u></p>	<p>Circ MM/JK/94/104 du 26 août 1994 relative au "Pavoisement des bâtiments scolaires"</p>
<p><u>9. INTRUSIONS COMMERCIALES, PROPAGANDE POLITIQUE, CONCURRENCE DELOYALE</u></p>	<p>Circ 4002 du 22/05/2012 - Circulaire générale sur les intrusions commerciales et politiques au sein des établissements et sur la concurrence déloyale entre établissements.</p> <p>Circ 1968 du 24/07/07 : Intrusions commerciales, propagande politique, Concurrence déloyale – Mise en place de la Commission autonome créée à l'article 42 du Pacte scolaire</p>
<p><u>10. PHOTOGRAPHIE DES ELEVES</u></p>	<p>Circ 1095 du 11/04/05 : Circulaire relative à la photographie des élèves</p>
<p><u>11. NEUTRALITE DE L'ENSEIGNEMENT</u></p>	<p>Décret du 31/03/1994 - Définissant la neutralité de l'enseignement.</p> <p>Circ 1059 du 18/02/05 : Législation relative à la neutralité de l'enseignement</p> <p>Circ 2198 du 18/02/08 : Neutralité dans l'enseignement – Rés. CF</p>
<p><u>12. VACANCES ET CONGES</u></p>	<p>Vacances et congés dans l'enseignement fondamental et secondaire</p> <p>http://www.enseignement.be/index.php?page=23953</p>
<p><u>13. QUALITE DES REPAS</u></p>	<p>Circ 3581 du 23/05/2011 - Organisation pratique des cantines scolaires des établissements organisés par la CF</p> <p>Circ 4186 du 15/10/2012 - Coût des repas scolaires aux des établissements scolaires de la FWB</p>

<u>14. SOUTIEN INFORMATIQUE</u>	Circ 1668 du 27/10/06 : Intégration des NTIC : création pour toutes les écoles d'une adresse mail publique
<u>15. ROI ET INTERDICTION DU PORT D'UN COUVRE-CHEF</u>	Circ 2072 du 12/10/07 : Règlement d'ordre intérieur - Demande d'informations relatives à l'interdiction du port d'un couvre-chef ou de signes à caractère politique, philosophique ou religieux
<u>16. TROUBLE DEFICITAIRE DE L'ATTENTION AVEC OU SANS HYPERACTIVITE (pour information)</u>	Circ 3395 du 04/01/11 : Circulaire informative relative au Guide pratique à l'attention des enseignants confrontés au TDA/H
<u>17. DROITS D'AUTEUR</u>	Circ 6613 du 13/04/18 : Circulaire relative au respect des dispositions relatives aux droits d'auteur dans l'enseignement
<u>18. NOUVELLE ORTHOGRAPHE</u>	Circ 2475 du 25/09/08 : Recommandations relatives à l'application de la nouvelle orthographe et à son enseignement
<u>19. ENSEIGNEMENT A DISTANCE (pour information)</u>	Circ 2492 du 10/10/08 : Mise à disposition en ligne des supports de cours de l'Enseignement à distance
<u>20. REMEDIATION (pour information)</u>	Circ 2491 du 10/10/08 : Mise en ligne de 5 modules de remédiation à destination des 10 – 14 ans
<u>21. ASSURANCES SCOLAIRES</u> ASSURANCE DE L'IMMOBILIER	Circ 2500 du 13/10/08 : Assurances scolaires afférentes aux établissements du réseau d'enseignement organisé par la CF Circ 5128 du 21/01/15 : Rationalisation des assurances souscrites par la Fédération Wallonie-Bruxelles Signaler tout dégât à la Direction régionale compétente dépendant du SGISFWB
<u>22. DISTRICTS SOCIO-PEDAGOGIQUES - CONSEIL PEDAGOGIQUE</u>	Circ 2947 du 24/11/09 : Districts socio-pédagogiques et Conseil pédagogique : Missions – Fonctionnement - Composition
<u>23. LOGEMENT DE FONCTION</u>	A.R. du 26/02/1965 déterminant les fonctions du Ministère de l'Education nationale et de la Culture auxquelles est attaché le bénéfice de la gratuité du logement
<u>24. TRAVAUX ECONOMISEURS D'ENERGIE SUR FONDS PROPRES</u>	Réf : Art. 3. § 3 de la loi du 29 mai 1959 modifiant certaines dispositions de la législation de l'enseignement (loi du Pacte scolaire), modifiée par le Décret du 18 décembre 2013

<u>25. MALTRAITANCE</u>	Circ 6196 du 23/5/2017 : Formation en ligne/module de base : Points de repère pour prévenir la maltraitance
<u>26. PREVENTION DE LA RADICALISATION</u>	Circ 6036 du 26/1/2017 : Prévention de la radicalisation menant à la violence au sein des établissements scolaires
<u>27. GESTION COMPTABLE</u>	<p>Circ 4870 du 12/06/14 : Pilotage des établissements scolaires en matière de gestion comptable</p> <p>Circ 2202 du 19/02/08 : Rôles et responsabilités du chef d'établissement et du comptable en matière de gestion comptable</p> <p>Circ 2580 du 15/01/09 : Obligation d'utilisation du compte caisse pour les recettes perçues en liquide</p> <p>Circ 4375 du 4/4/13 : Adresse électronique mise à disposition des établissements pour contacter le Service de la Vérification comptable</p> <p>Circ 3722 du 12/9/11 : Coordonnées et compétences territoriales des membres du Service de Vérification comptable relevant de l'Enseignement obligatoire.</p> <p>Circ 2749 du 16/06/09 : Décret du 30 avril 2009 concernant la comptabilité des écoles et l'accès à certaines fonctions de sélection et de promotion</p> <p>Circ 4230 du 06/12/12 : gestion financière des établissements organisés par la FWB</p> <p>Circ 5437 du 8/10/15 : Formations destinées aux personnes chargées de la comptabilité dans les établissements scolaires et Centres organisés par la FWB</p> <p>Circ 5455 du 20/10/15: Addendum à la circulaire 5437 du 08/10/2015</p> <p>Circ 6577 du 09/03/18 : Contrôle financier des établissements scolaires WBE</p>
<u>28. PACTE D'EXCELLENCE</u>	<p>Circ 5131 du 22/1/15 : Information relative au Pacte pour un Enseignement d'Excellence</p> <p>Circ 6372 du 25/9/17 : Dispositifs participatifs</p>
<u>29. CULTURE ET ENSEIGNEMENT</u>	Circ 6487 du 11/01/18 : Collaboration entre culture et enseignement - appel à projets
<u>30. INDICATEURS DE L'ENSEIGNEMENT</u>	Circ 6724 du 29/06/18 : Les Indicateurs de l'enseignement – Edition 2017

31. CELLULE DEMOCRATIE OU BARBARIE

[Circ 6774](#) du 14/08/18 : Appels à projets dans le cadre du décret du 13 mars 2009 relatif à la transmission de la mémoire

Ch. X. PERSONNEL ADMINISTRATIF ET DE MAITRISE

ACCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE.....	80
ALLOCATIONS FAMILIALES	82
BULLETIN DE SIGNALEMENT (DEFINITIF)	82
COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES	82
CONCIERGE	84
CONGES	84
ENGAGEMENT (ACTIVA)	84
ENTREE EN FONCTION	84
EXTENSION DE CHARGE OU DE NOMINAION	84
FICHES FISCALES – LISTING RECAPITULATIF	84
FICHE INDIVIDUELLE	86
GESTION DU PERSONNEL	86
LICENCIEMENT	86
LISTINGS DE PAIEMENT MENSUELS	86
PERTE DE CHARGE – PARTIELLE OU TOTALE.....	86
PLAN ACTIVA	88
PRIME SYNDICALE	88
PROTECTION DE LA MATERNITE	88
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT TEMPORAIRE)	88
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT STAGIAIRE)	88

STATUTS DU PAPO..... 88
VACANCE D'EMPLOI 89

ACCIDENT DU TRAVAIL/MALADIE PROFESSIONNELLE

- «[...] le secrétariat de l'établissement scolaire détient en sa possession des formulaires de déclaration d'accident. À la demande de la victime d'un accident du travail, il doit lui en fournir un exemplaire.

Ce formulaire comprend un volet administratif (modèle A) et un volet médical (modèle B). Une partie du volet administratif doit être remplie par le secrétariat, tandis que l'autre partie est remplie soit par la victime, soit par un supérieur hiérarchique si la victime est dans l'incapacité de la compléter du fait de son accident.

Une fois que le formulaire est rempli, le directeur de l'école doit le communiquer à la Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement. .[...]» ([circ 4746](#))

MINISTERE DE LA FEDERATION WALLONIE-BRUXELLES

Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement

Boulevard Léopold II, 44

1080 BRUXELLES

Tél : 02/413.39.49

Courriel : accidents.travail.enseignement@cfwb.be

- «Si l'accident du travail s'accompagne d'une absence au travail, le secrétariat remet également à la victime un modèle de certificat médical d'absence MEDEX sur lequel il aura préalablement inscrit le numéro d'identification, le nom et l'adresse de l'établissement.[...]» ([circ 4746](#))

Ce certificat se trouve dans l'annexe 2 de la [circ 4746](#) du 25/2/14: Il revient à la victime de transmettre le certificat soit par voie électronique

(Attesten.Certificats@medex.belgium.be), soit par voie postale à la nouvelle adresse suivante (depuis le 1er février 2014, la victime ne doit donc plus l'envoyer au centre médical MEDEX du lieu de son domicile):

[MEDEX](#) Certificats Médicaux

Place Victor Horta 40, bte 50

1060 BRUXELLES

«[...] depuis le 1^{er} janvier 2014, la Direction des accidents du travail des personnels de l'enseignement est chargée d'enregistrer les données

La plus grande partie du personnel scolaire bénéficie du **régime de coassurance mis en place par l'Etat belge et la Fédération Wallonie-Bruxelles** (ci-après FWB) selon les règles contenues principalement dans [l'arrêté royal du 24 janvier 1969](#) modifié par [l'arrêté royal du 8 mai 2014](#).

La [circ 4746](#) du 25/2/14: Référentiel des instructions et démarches administratives en matière d'accidents du travail des personnels de l'enseignement **donne toutes les explications nécessaires**, hormis celles contenues dans la [circ 375](#) du 5/9/02 Actes de violence et harcèlement - Déclarations et plaintes. Différentes questions sont abordées : assurance lors d'activités exercées pendant le congé pour accident de travail, reprise du travail à mi-temps, reprise du travail avec travail adapté, catégorie de personnes couvertes par l'AR du 24 janvier 1969, critères d'activités, modalités d'indemnisation des victimes, informations à communiquer aux hôpitaux et aux mutuelles, etc.

[Circ 6399](#) du 12/10/17 : Accidents du travail - transfert des données à caractère personnel vers le SIPPT (Service Interne pour la Protection et la Prévention au Travail)

[Circ 5507](#) du 3/12/15 : - Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail.

[Circ 5641](#) du 04/03/16 : Accidents du travail. - Rôle de la Direction des Accidents du Travail des personnels de l'Enseignement en matière de consolidation pour des accidents du travail comportant au total moins de 30 jours d'absence. - Conséquence de non présentation aux convocations de l'Administration de l'expertise médicale suite à un accident du travail. Erratum à la circulaire 5507 du 3/12/2015

<p>relatives à l'accident du travail dans le programme informatique PUBLIATO, à l'exception des données relatives aux membres du personnel relevant des établissements organisés par la FWB et rémunérés sur dotation. Pour ceux-ci, l'encodage dans le programme PUBLIATO est effectué sous la responsabilité du pouvoir organisateur ou de son délégué.»</p>	<p>Circ 4904 du 26/6/14 : Encodage des déclarations d'accident du travail des membres des personnels administratifs et ouvriers dans Publiato</p>
--	---

<p>ALLOCATIONS FAMILIALES</p>	<p>Circ 2565 du 19/12/08 : Reprise du paiement des allocations familiales par PONAFTS</p> <p>Circ 3638 du 28/06/11 : Supplément d’allocations familiales en faveur de certains MDP en incapacité de travail</p> <p>Circ 2001 du 27/08/07 Système de protection contre la saisie et la cession. Concerne les traitements et les allocations familiales versés à charge de la dotation</p>
<p>BULLETIN DE SIGNALEMENT (DEFINITIF)</p>	<p>Arrêté ministériel du 12/4/1967 fixant le modèle du bulletin de signalement et le modèle de la fiche individuelle des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat</p> <p>Circ 5250 du 7/5/15 : Bulletin de signalement des membres du personnel de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>
<p>COMMUNICATION AUX MEMBRES DU PERSONNEL DES OPERATIONS STATUTAIRES</p> <p>JANVIER</p> <p>Personnel administratif - Demande de changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone - demande d'extension de nomination - demande d'obtention d'un complément de prestation</p> <p>Personnel ouvrier - Demande de changement d'affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d'une autre zone</p>	<p>Circ 6464 du 15/12/17 : WBE – membres des personnels : Appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire et temporaire prioritaire, de personnel administratif, de maîtres et de professeurs de religions ainsi que de puéricultrices non statutaires dans les établissements d’enseignement obligatoire organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour l’année scolaire 2018-2019 - INFORMATIONS IMPORTANTES.</p> <p>Circ 6517 du 02/02/18 : Personnel de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - membres des personnels administratifs - changement d’affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d’une autre zone - demande d’extension de nomination - demande d’obtention d’un complément de prestation + addendum circ 6551 du 22/2/18</p> <p>Circ 6524 du 7/2/18 (annuelle) : WBE – personnel de l’enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – membres du personnel ouvrier – changement d’affectation dans un établissement scolaire de la zone ou d’une autre zone + addendum circ 6550 du 22/2/18</p>

FEVRIER

Personnel administratif : appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire

[Circ 6515](#) du 2/2/18 (annuelle) : Personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - appel aux candidats à une désignation en qualité de temporaire à des fonctions de personnel administratif dans les établissements d'enseignement (excepté les Hautes Ecoles et les Ecoles Supérieures des Arts) et les Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles

MAI

Personnel administratif : admission au stage

[Circ 6674](#) du 28/6/17 : Appel aux candidats à une admission au stage à une fonction de recrutement de personnel administratif dans les établissements de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

CONCIERGE	Circ 5312 du 22/6/15 : Dispositions concernant les emplois de concierge au sein des établissements d'enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles
CONGES	Circ 6730 du 03/7/18 (annuelle) : Vade-mecum : Congés, disponibilités et absences réglementairement autorisées dans l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le personnel administratif, le personnel de maîtrise, les gens de métier et de service (PAPO) Circ 6472 du 21/12/17 (annuelle) : Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service. Congés de compensation et dispenses de service pour l'année 2018
ENGAGEMENT (ACTIVA)	Circ 6340 du 11/09/17 : Engagement du personnel administratif et ouvrier dans le cadre des nouvelles mesures d'aides à l'emploi en Wallonie Circ 6461 du 12/12/17 : Engagement de personnel dans le cadre d'embauche du plan Activa
ENTREE EN FONCTION Désignation (voir Gestion du personnel ci-dessous) Attestation pour allocation de foyer Valorisation de la pratique professionnelle Déclaration Dimona (attention, n°ONSS différent de celui du personnel enseignant) Remise des consignes de sécurité Remise de la tenue de travail spécifique	Circ 6260 du 29/6/17 (annuelle) - Organisation de la rentrée scolaire ou académique 2017-2018 des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles Circ 146 du 5/9/01: Vêtements de travail et équipements de protection individuelle http://www.espace.cfwb.be/sippt/Thema_11.htm
EXTENSION DE CHARGE OU DE NOMINAION	Circ 5206 du 17/3/15 : Membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - extension de charge Circ 6037 du 30/1/17 : WBE – personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles – membre du personnel administratif - extensions de nomination + addendum du 22/2/17
FICHES FISCALES – LISTING RECAPITULATIF	Circ 4506 du 14/8/13 Suppression de l'envoi papier de la fiche fiscale 281.10, de la demande de prime syndicale et du listing récapitulatif vers les enseignants

[Circ 6581](#) du 19/3/18 (annuelle) : Envoi électronique des fiches fiscales et formulaire de demande de prime syndicale du personnel de l'enseignement
[Circ 5222](#) du 30/3/15 : Personnel sans contrat de travail rémunéré à charge de la dotation - fiches fiscales 281.10 – code 290

<p>FICHE INDIVIDUELLE à faire signer par l'intéressé dans les deux rubriques: faits favorables et défavorables. Ne pas oublier de délivrer un accusé de réception si l'agent conteste par écrit.</p>	<p>Circ 5250 du 7/5/15 : Bulletin de signalement des membres du personnel de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>
<p>GESTION DU PERSONNEL</p>	<p>Circ 6260 du 29/6/17 (annuelle) - Organisation de la rentrée scolaire ou académique 2017-2018 des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement et des Centres psycho-médico-sociaux organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles <i>Remarque : les documents « DGT », à l'exception de ceux pour la désignation d'un comptable ou d'un correspondant ont été supprimés.</i></p>
<p>LICENCIEMENT</p>	<p>Circ 2325 du 02/06/08 : Personnel de maîtrise, gens de métier et des services des établissements de l'enseignement organisé par la FWB – Rapports défavorables consécutifs Circ 5800 du 5/7/16 : Procédure applicable au licenciement des membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles</p>
<p>LISTINGS DE PAIEMENT MENSUELS</p>	<p>Circ 5776 du 23/6/16 : Lecture des listings de paiement mensuel - Compréhension des informations – Codification des documents d'attributions</p>
<p>PERTE DE CHARGE – PARTIELLE OU TOTALE</p>	<p>Circ 1661 du 16/10/06 : Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française Perte partielle de charge et envoi du document I.D.S.(PA) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document S.D.S.(PA) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document S.D.S.(PO) Circ 6410 du 23/10/17 : WBE – Personnel enseignant – Personnel administratif. Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive pour les membres du personnel nommés à titre définitif dans les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation pour les maîtres et professeurs de religion nommés à titre définitif ou admis au stage (religions catholique, protestante, israélite,</p>

	orthodoxe et islamique) dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation définitive pour les membres du personnel administratif nommés à titre définitif ou admis au stage dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles. DL 27/10/16
--	--

PLAN ACTIVA	Circ 6461 du 12/12/17 : Engagement de personnel dans le cadre d'embauche du plan Activa
PRIME SYNDICALE	Circ 6581 du 19/3/18 (annuelle) : Envoi électronique des fiches fiscales et formulaire de demande de prime syndicale du personnel de l'enseignement
PROTECTION DE LA MATERNITE	Circ 478 du 06/03/03 : Procédure d'introduction d'une demande d'écartement dans le cadre de la protection de la maternité (pour les travailleuses enceintes et allaitantes)
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT TEMPORAIRE)	AGCF du 2/06/2004 fixant le modèle de rapport sur la manière dont le membre du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, désigné à titre temporaire, s'est acquitté de sa tâche AGCF du 2/06/2004 fixant le modèle de rapport sur la manière dont le membre du personnel administratif des établissements d'enseignement et des centres psycho-médico-sociaux organisés par la Communauté française, désigné à titre temporaire, s'est acquitté de sa tâche
RAPPORT (EVALUATION DE L'AGENT STAGIAIRE)	AGCF du 2/07/2007 fixant le modèle de rapport motivé sur la manière dont le membre du personnel administratif ou du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française, stagiaire, s'est acquitté de sa tâche
STATUTS DU PAPO	AR du 01/12/1970 - Arrêté royal fixant le statut pécuniaire des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement gardien, primaire, spécial, moyen, technique, artistique et normal de l'Etat Décret du 12/5/04 fixant le statut des membres du personnel administratif, du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française Circ 1204 du 16/08/05 : Modification à l'AR du 01/12/70 fixant le statut pécuniaire du personnel administratif, du personnel de maîtrise,... Circ 2869 du 15/09/09 : Notice explicative des dispositions statutaires applicables aux membres du personnel administratif de l'enseignement obligatoire organisé par la FWB soumis au statut du 12 mai 2004 – Interprétations et commentaires Circ 2873 du 15/09/09 : Notice explicative des dispositions statutaires

	<p>applicables aux membres du personnel ouvrier de l'enseignement obligatoire organisé par la FWB soumis au statut du 12 mai 2004 – Interprétations et commentaires</p> <p>Circ 2954 du 08/12/09 : Personnel administratif : application des dispositions prévues par le décret du 12 mai 2004 fixant le statut des membres du personnel administratif et du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française : domaine de compétence des Commissions zonales et de la Commission interzonale</p>
<p>VACANCE D'EMPLOI</p>	<p>Circ 1379 du 27/02/06 : Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la FWB – Déclaration de la vacance d'un emploi (formulaires)</p> <p>Circ 1661 du 16/10/06 : Personnel administratif, personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Communauté française Perte partielle de charge et envoi du document I.D.S.(PA) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document S.D.S.(PA) Mise en disponibilité par défaut d'emploi et envoi du document S.D.S.(PO)</p> <p>Circ 5206 du 17/3/15 : Membres du personnel de maîtrise, gens de métier et de service des établissements d'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles - extension de charge</p> <p>Circ 6410 du 23/10/17 : WBE – Personnel enseignant – Personnel administratif. Disponibilité par défaut d'emploi. Réaffectation définitive pour les membres du personnel nommés à titre définitif dans les établissements de l'enseignement fondamental et secondaire, les internats et les homes d'accueil organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation pour les maîtres et professeurs de religion nommés à titre définitif ou admis au stage (religions catholique, protestante, israélite, orthodoxe et islamique) dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles ; Réaffectation définitive pour les membres du personnel administratif nommés à titre définitif ou admis au stage dans les établissements de l'enseignement organisés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.</p>

ANNEXE 1 : CALENDRIER DES REGLES ELEMENTAIRES DE L'ENTRETIEN LOCATIF DES BATIMENTS ET ABORDS

Préambule :

Ce document n'a pour autre prétention que de vouloir apporter une aide aux Chefs d'établissements scolaires et aux Responsables d'internats et de CPMS du réseau organisé par la F.W.B. quant aux **règles élémentaires d'entretien des bâtiments et abords**. Il s'agit **d'un guide synthétique et non exhaustif** de certaines impositions essentielles relatives à la gestion en « bon père de famille » de l'occupant d'un bien immobilier appartenant à un tiers (principe locataire/propriétaire). Il est également évident que **cette synthèse ne se substitue en rien aux obligations complètes et détaillées du R.A.E** (Règlement Administratif d'Entretien) téléchargeable dans sa version intégrale à l'adresse internet suivante :

<http://www.infrastructures.cfwb.be/index.php?id=1082>

Par ailleurs, cette présentation synthétique (n'intégrant notamment pas la problématique des contrôles périodiques et entretiens légaux et n'éluant en rien l'obligation de surveillance et de gardiennage des sites à charge des Chefs des établissements) se veut être **un outil de gestion quotidien et pratique à l'attention des équipes d'entretien locales**. La présentation sous forme d'un calendrier devrait par ailleurs aider les responsables de ces équipes à planifier les différentes obligations du « locataire ».

Les fréquences d'entretien sont proposées à titre indicatif et dans des conditions normales d'exploitation mais ces fréquences doivent pouvoir être adaptées en fonction des spécificités rencontrées ou conditions exceptionnelles d'exploitation (ex. l'entretien des feuilles dans les corniches doit être plus fréquent si le bâtiment se trouve dans un parc boisé).

Il n'en demeure pas moins que les opérations ci-dessous **doivent**, par conséquent, **être réalisées localement par les ouvriers d'entretien ou par des sociétés spécialisées** en fonction de la nature du travail ou des mesures de sécurité à prévoir (**à charge de l'établissement scolaire**).

<i>Installations / Postes</i>	<i>Actions à prendre</i>	<i>Périodicité préconisée</i>	<i>ETE</i>	<i>AUTOMNE</i>	<i>HIVER</i>	<i>PRINTEMPS</i>	<i>AUTRE</i>
TOITURES							
Toitures : chéneaux/corniches/descentes eaux pluviales	Enlever régulièrement les feuilles, mousses ou déchets de toute nature des chéneaux, corniches et descentes d'eaux pluviales.	Trimestrielle	X	X	X	X	
Couvertures : état général	Inspection visuelle	Annuelle (et après chaque tempête)	X				
Combles et greniers	Vérifier la bonne fermeture des accès aux combles et greniers afin d'éviter la colonisation par des volatiles et nuisibles (cf. le nettoyage des fientes étant à charge de l'établissement)	Trimestrielle	X	X	X	X	
FACADES							
Vitrage (bris de vitre par vandalisme)	Remplacement	Selon besoin					X
EGOUTTAGE							
Avaloirs – filets d'eau - caniveaux	Brossage et curage (veiller au bon écoulement des eaux à évacuer).	Trimestrielle	X	X	X	X	
Puisards de souche et chambres de visite	Nettoyage	Semestrielle		X		X	
Fosses septiques	Vérification et vidange si nécessaire	Annuelle	X				
Station d'épuration	Vérification et vidange si nécessaire	Annuelle	X				
Dégraisseurs et débourbeurs	Vérification et nettoyage	Bimestrielle					X
SOUS-SOL							
Vides ventilés et vides techniques	Ouverture et fermeture de l'ensemble des taques d'accès.	Annuelle		X			

Vides ventilés et vides techniques	Inspection visuelle des vides techniques et vides-ventilés (y compris vérification de l'étanchéité et de l'état des installations techniques s'y trouvant).	Semestrielle		X		X	
LOCAUX INTERIEURS							
Portes et trapillons	Vérification du bon état général des portes, quincailleries et ferme-portes (si vandalisme à charge de l'école). Le remplacement de clés, paumelles et clenches étant également une charge école.	Mensuelle					X
Portes « coupe-feu »	Vérifier l'usage conforme des portes coupe-feu et l'absence d'entrave.	Quotidienne					X
	Entretien annuel des portes par un placeur agréé ISIB (cf Fiche d'entretien annuel de bloc porte coupe-feu basée sur la NIT226 en annexe)	Annuel	X				
Parois et plafonds	Remise en peinture ou revêtements muraux des locaux (rafraichissements périodiques).	Tous les 7 à 10 ans					X
Revêtement de sol	Réparation de tous les types de revêtements souples de sol.	Selon besoins					X
CHAUFFAGE							
Ensembles bruleurs-chaudières	Vérifier le bon fonctionnement de la production de chaleur (absence de témoin ou d'affichage de message de sécurité).	Mensuelle (et surtout après chaque période de congés).					X
Ensembles bruleurs-chaudières-expansions	Contrôle visuel de l'étanchéité des soupapes de sécurité	Mensuelle					X
Circulateurs	Vérification du bon fonctionnement	Mensuelle					X
Robinetteries, joints et raccords	Vérifier l'étanchéité et remédier aux petites fuites	Mensuelle					X
Bouteilles d'air - purgeurs	Réaliser la purge des différents points hauts (sauf cas de purgeurs automatiques)	Mensuelle					X
Réservoirs à combustible et canalisations	Contrôle visuel de l'étanchéité et de l'état d'oxydation (remise en peinture éventuelle)	Semestrielle	X		X		

Jauges à combustible	Vérification du fonctionnement et relevé des consommations	Bimensuelle					X
Groupes de ventilation	Vérification de l'état d'encrassement des filtres et de l'usure des courroies (remplacement via le contrat d'entretien de l'AGI)	Mensuelle					X
Radiateurs (eau chaude)	Vérifier la bonne irrigation, le bon fonctionnement de la robinetterie et réaliser les purges éventuelles	Semestrielle		X	X		
Compteur d'eau de remplissage des installations de chauffage	Relevé des ajouts d'eau	Selon besoin					X
INSTALLATION DE TRAITEMENT DES EAUX (adoucisseurs (contrat d'entretien à charge de l'école))							
Adoucisseurs	Contrôle de la dureté de l'eau	Mensuelle					X
Adoucisseurs	Vérification du niveau de sel et appoint	Hebdomadaire					X

INSTALLATION DE DISTRIBUTION DE GAZ (naturel ou LPG)							
Réseau de distribution	Vérification de l'état de corrosion et mise en peinture (jaune ocre)	Annuelle	X				
Robinetterie	Fermeture des robinetteries après usage des appareils (cuisines, laboratoires)	Quotidienne					X
ELECTRICITE							
Différentiels (interrupteurs et disjoncteurs)	Manœuvrer les boutons-tests (par personnel BA4)	Trimestrielle	X	X	X	X	
Appareils d'éclairage	Relampage et vérification des auxiliaires	Selon besoins					X
Appareils de commande et prises.	Vérifier le bon état général des appareils de commande de tous types (boutons-poussoirs, interrupteurs,...) et prises. Remplacement des éléments défectueux (à charge de l'école si vandalisme).	Selon besoins					X
Surcharge des circuits	Eviter l'usage intempestif de multiprises (risque d'incendie ou d'électrocution).	Mensuelle					X
SANITAIRE							
Installation	Vérifier la consommation d'eau afin de détecter les éventuelles fuites non visibles	Mensuelle					X
Réseau distribution eau chaude	Purger les installations sanitaires à haute température pour éviter les risques de légionnelle.	Après chaque période de congés					X
Robinetterie et vannes	Réaliser une manœuvre d'ouverture-fermeture	Annuelle (en période de congés)	X				
Appareils sanitaires (chasses, flush-valves, robinets de rinçage,...)	Vérification du bon fonctionnement et remplacement si besoin.	Mensuelle					X
ABORDS							
Plantations	Taille des basses tiges (arbustes, haies,... (hauteur maximum admissibles 2 mètres))	Semestrielle		X	X		

Gazons	Tonte	24 fois par an (suivant saisons)					X
Lierres et plantes grimpantes	Limiter la croissance de manière à n'occasionner aucun dégât aux bâtiments et clôtures.	Selon besoins et avis AGI					X
Végétation spontanée	Elimination de la végétation spontanée (chardons, orties, sureaux, semis naturels non maîtrisés).	Sans délai					X
Cours, voies d'accès et trottoirs.	Enlèvement de la glace et de la neige lorsqu'elles représentent un danger pour le bâtiment et/ou les personnes.	Selon conditions météorologiques.					X

Cours, voies d'accès et trottoirs.	Limiter les passages de véhicules aux capacités portantes autorisées des voiries et des accès.	Quotidienne						X
Voies d'évacuation et escaliers	Nettoyage des mousses et verdure (haute pression ou action à l'efficacité similaire)	Semestrielle		X			X	
Nuisibles	Gérer l'élimination des nuisibles (rats, souris, fouines, pigeons, guêpes, moustiques, mouches,...)	Selon besoins						X
SURVEILLANCE DU SITE - PATRIMOINE								
Rejet d'eaux non autorisés (ex. voisins)	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.							X
Etat des murs et clôtures périphériques	Signaler toute dégradation dans les plus brefs délais à l'AGI.							X
Empiètements des voisins	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.							X
Occupation non conventionnée d'une partie du terrain par des tiers	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.							X
Aérations, cheminées, prises de vue non autorisées (constructions « sauvages » de voisins)	Signaler dans les plus brefs délais à l'AGI.							X

ANNEXE 2 : FICHE D'ENTRETIEN ANNUEL DE BLOC PORTE COUPE-FEU

DONNEES D'IDENTIFICATION DE LA PORTE

N° BATIMENT	
ETAGE	
N° PORTE	
N° LOCAL	
NOM LOCAL	
RESISTANCE AU FEU	
MATERIAU DU VANTAIL	
MATERIAU DE L'EBRASEMENT	
DIMENSIONS	
TYPE DE PORTE	
AGREMENT TECHN. DE LA PORTE	
N° D'AGREMENT DU PLACEUR	

DONNEES DU CONTRÔLE

DATE	
COORDONNEES DE L'ENTREPRISE	
NOM DE L'OUVRIER	
SIGNATURE	

ANNEXE 3 : LISTE DU CONTRÔLE

		REMARQUES
RACCORD AU GROS-OEUVRE		
CHASSIS	Ebrasement, listel, chambranle, joints	
VANTAIL	Faces Couvre-chants ...	
JEUX	Chant supérieur Côtés chant inférieur	
CHARNIERES	Lubrification des éléments mobiles Bagues d'usure ...	
SERRURE	Lubrification des éléments mobiles Gâche, Cylindre Têtière	
FERME-PORTE	Lubrification éléments mobiles Rétenteur	